SI•EN UNSA Fen

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 73
31 janvier 2001

Ce bulletin comporte pour les adhérents quatre enveloppes en quatrième de couverture destinées aux votes

Préparation du Congrès

29 et 30 mars 2001
ROUEN (Seine-Maritime)

1 - Candidatures au Bureau National

Onze sièges sont à renouveler au sein du Bureau National : tous les syndiqués sont appelés à voter pour les cinq secteurs (1er degré, Enseignement technique et professionnel, Information et orientation, Lycées et collèges, Retraités)

2 - Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général

Nous avons vu certaines de nos revendications prises en compte et satisfaites, en partie ou totalement, pour d'autres, nous sommes encore au milieu du gué, mais la traversée est bien engagée et nous allons devoir la poursuivre,...

3 - Thème de travail du Congrès

Travailler autrement :
privilégier les axes essentiels de la mission d'inspection.

La revendication d'un corps unique d'inspection n'est pas seulement fondée sur l'égale dignité des inspecteurs, mais aussi sur l'unicité de la fonction d'inspection, sur le rôle spécifique qui est celui des inspecteurs au sein du système éducatif.

Elections IEN 2000

Le SI.EN confirme sa position de principal syndicat des inspecteurs
CAPN : 4 sièges sur 5
CAPA : 80 sièges sur 97

Carte professionnelle

Une même carte pour tous : un nouveau pas vers la mise en oeuvre de l'égale dignité des inspecteurs

UNSA Education

Le sommaire complet est en page 3

Procédures de vote

1 - Elections au Bureau National

Tous les syndiqués sont appelés à se prononcer sur toutes les candidatures.
Il est possible de ne pas retenir la liste complète.
Les votes devront parvenir **directement au siège du SI.EN – 23, rue Lalande – le plus tôt possible et, au plus tard, le 25 mars 2001.**

2 - Vote sur le rapport d'activité

Chacun est appelé à s'exprimer en insérant, dans l'enveloppe correspondante, un des trois bulletins : " Pour ", " Contre " ou " Abstention ".
Ce vote est à adresser **à votre Responsable académique avant le 25 mars 2001**.

Agenda

11 décembre
* Commission de secteur Enseignement technique (M.-P. COLLET - R. HASIAK)

12 décembre
* PARIS / Ecole nationale supérieure des Arts & Métiers / Journée nationale des Inspecteurs Enseignement technique

12, 13 et 14 déc.
*** PAU / Congrès FEN**
(D. GAUCHON - B. LESPES - M. PHILIPPE - P. ROUMAGNAC)

15 décembre
* MEN / Table ronde Enseignement technique « grilles horaires BEP et Bac pro. » **(**M.-P. COLLET - F. BOUGAULT)

16 décembre
* Réunion de la section académique de LILLE
(A.CADEZ - R. HASIAK - J.-M.PETIT)

20 décembre
* MEN / **CAPN hors classe 2001**
(M.-P. COLLET - D. GAUCHON - R. HASIAK - B. LESPES - M. LEVEQUE - P. ROUMAGNAC - X. LAMY - A. MOSSÉ)

21 décembre
* Conseil Supérieur de l'Education (M.-P. COLLET - B. DE GUNTEN)
* MEN / DPATE / Proclamation résultats élections professionnelles / CAPN et CAPA (D. GAUCHON)

8 janvier
* Réunion syndicale IEN ET / Paris **(** M.-P. COLLET)

15 janvier
* Préparation CTPM (P. ROUMAGNAC)
* UNSA Education / BFN extraordinaire (P. ROUMAGNAC)

16 janvier
* UNSA Education / Colloque « *Education tout au long de la vie* »
(P. ROUMAGNAC)

17 janvier
* A l'initiative de la Régionale de PARIS, en Sorbonne, colloque interacadémique « *Pour une éthique de l'inspection* » en présence de D. SENORE (M.-P. COLLET - P. ROUMAGNAC)
* MEN / Lancement de la 56e campagne Jeunesse au Plein Air
(P. ROUMAGNAC)

19 janvier
* MEN / CTPM (P. ROUMAGNAC)

22 janvier
SI.EN / Groupe de travail « Retraités »
(D. GAUCHON - J.-Cl. QUEMIN - P. ROUMAGNAC - M. CRUCHET - J.-Cl. MITERAN - M. MOISAN - P. RIVIERE - J. TETARD - G. SANTARELLI)

23 et 24 janv. Bureau National

23 janvier
* Réunion de la section départementale du Val d'Oise (P. ROUMAGNAC)

29 janvier
* UNSA Education / Exécutif fédéral national (P. ROUMAGNAC)

31 janvier
* Réunion du Bureau académique de Paris **(** M.-P. COLLET)

Retraités

Démission de P. Larrieu, représentant des retraités au Bureau National

Elu en 1999 au Bureau National, P. Larrieu a décidé de ne pas continuer à assumer cette responsabilité pour marquer sa désapprobation face à l'absence de mesures de revalorisation des retraités. Il a ensuite adressé, début décembre 2000, un courrier à un certain nombre de collègues accusant le Bureau National de ne rien faire pour soutenir les retraités.

Tout en condamnant unanimement ce comportement, le Bureau National se refuse à tout commentaire sur un incident qui relève d'un conflit personnel et non d'un désaccord sur une stratégie syndicale.

Les intérêts des retraités ont été constamment défendus par le SI.EN, en particulier lors des négociations de mai-juin 2000, même si les résultats ne sont pas à la hauteur de nos attentes. On relira à ce sujet l'article paru dans le bulletin n° 69 de juillet 2000.

Mise en place d'une commission retraités

Pour pallier la défection de P. Larrieu, une commission retraités a été immédiatement mise en place afin que les intérêts des retraités puissent continuer d'être pris en compte dans les meilleurs conditions en attendant les prochaines élections au Bureau National.

Cette commission s'est réunie le lundi 22 janvier 2001 à l'initiative du Secrétaire Général.

Ont participé à cette réunion : Patrick Roumagnac, Daniel Gauchon, Jean-Claude Mitéran, Michel Cruchet, Michel Moisan, Jean-Claude Quemin, Paul Rivière, Jean Tétard, Gaby Santarelli.

Les échanges ont porté sur l'analyse de la situation, les moyens à mettre en œuvre pour faire avancer le dossier et l'amélioration de la communication interne.

Un compte rendu des travaux de cette commission a été présenté au Bureau National le 24 janvier par Jean-Claude Quemin. Les délais ne permettant pas de publier un document complet dans ce bulletin, il a été décidé d'adresser prochainement un bulletin spécial à l'ensemble des retraités.

L'inspection n° 73
Directeur de la publication : **Patrick ROUMAGNAC**
Maquette : **Daniel GAUCHON**
Commission paritaire : **3 323 D73 S** - ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400F.
SI.EN-Fen - 23 Rue Lalande - 75014 PARIS - Tél 01 43 22 68 19

Billet d'humeur

Les électeurs sont formidables !

Ainsi donc les élections professionnelles n'ont pas apporté de grand changement dans le paysage malgré l'intense activité syndicale qui a marqué ces derniers mois !

On pouvait s'attendre à voir le SI.EN recueillir les dividendes des avancées qu'il a obtenues après une période de négociation et de mobilisation où il s'est retrouvé seul à défendre les intérêts des IEN. Il n'en a rien été pour des raisons qui sont sans doute liées à l'incompréhension qui a suivi la non-création du 10ème échelon, malgré des mesures compensatoires peut-être plus intéressantes, mais à moyen terme...

Et il nous faut remercier tout particulièrement ceux qui, malgré leur déception, leurs doutes, ont voté pour le SI.EN.

Mais on pouvait aussi s'attendre à voir la *FSU* payer cher sa prise de position contre le corps unique, c'est-à-dire pour le maintien des IEN dans un statut de sous-inspecteurs.

Il n'en a rien été ou si peu, avec un recul d'environ 2% seulement.

Il est vrai que les adhérents de ce syndicat n'ont peut-être pas été toujours clairement informés des enjeux et ont sans doute eu du mal à décrypter les positions floues et alambiquées de leur organisation piégée par son alliance électorale avec le SNIPRIA.

Ils n'en ont eu que plus de mérite de continuer à voter pour la *FSU.*

Andromède

Sommaire

Agenda	page 2
Retraités	page 2
Hors classe IEN 2001	page 4
Hors classe IA-IPR 2001	page 7
Réunion nationale des IEN-ET	page 7
De la FEN à l'UNSA Education	page 8
Elections IEN 2000	page 9
Rapport d'activité 1999-2001	page 10
Candidatures au Bureau national	page 13
Le SI.EN écrit au ministre	page 16
Carte professionnelle	page 16
Bulletin de vote	page 17
CSE du 21 décembre 2000	page 19
Thème du congrès	page 20

Editorial

S'il fallait établir un palmarès des périodes chargées, celle qui vient de s'écouler depuis le dernier bulletin figurerait sans doute en bonne place dans les annales de notre syndicat.

Il faut dire qu'elle a commencé en fanfare avec une victoire incontestable du SI.EN aux élections professionnelles. Songez plutôt : plus de 65% des suffrages exprimés, 4 sièges sur 5 à la CAPN, plus de 80% des sièges en académie. Après un tel succès qui oserait contester que le SI.EN est le syndicat représentatif des aspirations des inspecteurs. Le message est clair, à nous de le faire entendre du ministère, mais aussi d'autres organisations syndicales défendant un projet qui va à l'encontre des demandes des personnels.

Ce fut ensuite le congrès de la FEN à Pau qui vit notre fédération s'orienter résolument vers l'interprofessionnalité en devenant l'UNSA-Education. Le SI.EN a tenu toute sa place dans ce processus qui était en germe depuis des années et qui devait aboutir pour que nous continuions à être crédibles et à tenir toute notre place dans la vie syndicale de notre pays.

Puis, juste avant les vacances, se tint la CAPN que nous attendions tous avec impatience puisqu'elle concernait les accès à la hors-classe et constituait un test déterminant des véritables intentions du ministère en matière de gestion de notre corps.

Les résultats sont pour nous en demi-teinte : d'un côté nous nous réjouissons parce que nous avons enfin obtenu une liste dans laquelle ne figurent que des collègues au 9ème échelon, et dans plus de 98% des cas ces collègues y sont depuis plus de trois ans, ce qui leur permettra de tirer un profit immédiat de leur promotion ; en revanche, plus nous nous rapprochons d'une liste qui correspond à notre barème syndical, plus il devient inacceptable de voir que certains de nos collègues sont écartés, sans qu'il soit possible de justifier qu'ils ne soient pas retenus.

Ceci montre clairement que bien du chemin reste à parcourir avant que ce passage à la hors-classe fonctionne dans la transparence et l'équité. Ceci renforce encore notre détermination pour réclamer une meilleure fluidité dans l'évolution de nos carrières. La solution est finalement assez simple : il suffit d'accepter l'idée qu'il est absurde de faire passer quelqu'un à la hors-classe avant qu'il n'ait atteint les 3 ans d'ancienneté à l'échelon terminal de la classe normale. Il suffirait dès lors que le taux de hors-classe au sein de notre corps soit déterminé de telle sorte qu'aucun inspecteur n'ait à attendre quand il arrive à cette limite. Nous retrouverions de facto la logique qui avait présidé à la mise en place de cette hors-classe : permettre à tout inspecteur de l'éducation nationale de poursuivre sa carrière au-delà d'un indice qui ne traduit aucunement la reconnaissance de notre investissement professionnel, et atteindre aujourd'hui la hors-échelle lettre A, à l'instar des IA-IPR de classe normale, en attendant demain la mise en œuvre d'une grille indiciaire unique qui serait la conséquence logique de la reconnaissance du caractère unitaire de la mission d'inspection.

Enfin, nous sommes entrés dans l'ultime phase de préparation de notre congrès qui se tiendra à Rouen les 29 et 30 mars prochain. Vous connaissez tous l'importance de cet événement pour notre vie syndicale. Vous trouverez dans ce bulletin le matériel pour voter et dans les prochains jours vous recevrez le dossier de préparation du congrès. Le vote reste l'acte fondateur de la vie démocratique dans notre syndicat ; seul le débat permet de rendre compte de notre diversité et de faire ainsi avancer nos idées. J'engage donc chaque syndiqué à s'exprimer, tant en votant qu'en participant aux réunions académiques préparatoires au congrès.

Patrick ROUMAGNAC
31 janvier 2001

CAPN du 20 décembre 2000

Propositions d'inscription au tableau d'avancement 2001 à la hors-classe des IEN

Déclaration préalable du Secrétaire Général du SI.EN

Madame la Directrice,

Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires,

Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,

La constitution de la liste pour l'avancement à la hors-classe revêt pour nous une importance particulière cette année, et ce pour plusieurs raisons :

- tout d'abord – mais ce n'est pas là quelque chose de nouveau – parce qu'elle est attendue par bon nombre de collègues, et tout particulièrement par ceux d'entre eux qui ont plus de trois ans d'ancienneté au 9ème échelon de la classe normale ;
- ensuite, parce que l'accès à la hors-classe permettra enfin aux inspecteurs de l'éducation nationale d'atteindre la hors-échelle lettre A, ce qui correspond à une promotion légitime et attendue ;
- enfin, et ce n'est pas la moindre raison, parce que la note de service – utilement complétée par la lettre de Monsieur le Directeur adjoint du cabinet du Ministre de l'Education nationale – précise que la constitution de la liste pour l'accès à la hors-classe correspondra à une opération de chirurgie : la suppression du bourrelet résultant d'un régime de promotions mal équilibré au cours des années précédentes !

Nous ne pouvons que souscrire à ce dernier objectif qui répond – même indirectement – à notre demande récurrente d'une gestion plus transparente des promotions à la hors-classe. Mais attention, tout spécialiste de ce type d'intervention radicale vous le dirait : il ne suffit pas de soustraire, si le traitement n'est pas suivi d'une meilleure hygiène de vie, le bourrelet revient… aggravé par un sentiment de malaise susceptible de déboucher sur des désordres psychologiques graves…

Connaissant l'intérêt que vous portez à la santé de notre corps, et l'intérêt que Monsieur le Ministre a déclaré lui porter lors des journées interacadémiques, je ne doute pas, Madame la Directrice, qu'il soit dans vos intentions de réfléchir à la pérennisation d'un dispositif susceptible de garantir la fluidité du passage à la hors-classe.

Car c'est bien là que se situe l'enjeu pour nous : il est clair qu'un inspecteur ne peut achever sa carrière à l'indice 733NM, sauf cas très particulier et donc rarissime. Il est clair par ailleurs, comme nous l'a dit Monsieur le Directeur des affaires financières, qu'il est dans la logique de la Fonction publique d'éviter la stagnation d'un de ses agents à un indice donné. Il est clair enfin que la gestion passée a été cause d'un trouble profond au sein de notre corps, ce qui n'est en aucune manière profitable au pilotage du système éducatif. Pour toutes ces raisons, nous nous déclarons prêts à participer à un travail débouchant sur une gestion plus transparente et mieux adaptée des promotions à la hors-classe.

Mais pour cela il faudra bousculer bien des tabous et préjugés. Il suffit pour s'en convaincre de regarder ce qui s'est passé lors des CAPA :

- tel recteur déclare qu'il n'a pas eu connaissance de la lettre du Directeur adjoint de cabinet ;
- tel autre affirme le plus sérieusement du monde que les propos de notre syndicat sont tenus par des « irresponsables », mais qui est le plus irresponsable au sein du système : celui qui balaie d'un revers de main les aspirations de tout un corps, ou celui qui s'efforce de rechercher les conditions d'une meilleure gestion pour un meilleur épanouissement professionnel dudit corps ?
- Un troisième persiste et signe pour assurer qu'il doublera son envoi officiel (les tableaux issus de la CAPA) d'un courrier précisant ses « choix »…

C'est cela aussi le poids du local, et c'est ce que nous persistons à dénoncer. Nous affirmons qu'en matière de gestion des promotions, au sein d'un corps de moins de 2000 inspecteurs, l'échelon académique n'est pas pertinent pour opérer des choix. Le traitement local devrait, à notre sens, se limiter à l'émission d'avis, les moins contraignants et les plus objectifs possibles, pour laisser à la CAPN la responsabilité d'opérer des choix en fonction de critères nationaux clairement reconnus.

Enfin, Madame la Directrice, je terminerai mon propos en évoquant l'objectif ambitieux d'assurer la promotion la plus rapide possible pour tous les inspecteurs bloqués au 9ème échelon depuis plus de trois ans, n'ayant pas démérité et remplissant la condition de mobilité – condition qu'il serait bon de redéfinir, mais il serait trop long de détailler ici toutes les dérives que nous avons pu constater en cette matière où devraient pourtant régner transparence et équité –. L'atteinte de cet objectif devrait être facilitée par la transformation de 97 postes, prévue dans le projet de Loi de finances, et correspondant à l'élargissement du pyramidage de 35% à 40%. Mais pour cela il conviendra de veiller à ce que les 40% en question soient effectivement réalisés ; or, les récentes élections professionnelles nous ont permis de constater que les inspecteurs se distribuaient de la manière suivante : 1219 à la classe normale pour 623 à la hors-classe. Cette dernière ne représente donc actuellement que 33,8%, c'est-à-dire qu'il manque un peu plus de 20 postes de hors classe pour que le pyramidage de 35% soit atteint. Le SI.EN-FEN-UNSA demande à ce que tous les moyens soient mis en œuvre pour que soit réparée au plus vite l'injustice qui est faite à de trop nombreux inspecteurs, et qu'ainsi les 40% prévus soient effectivement atteints dès cette année.

Patrick ROUMAGNAC

Liste principale

1	BERNABEU	René	TOULOUSE
2	FEUGA	Paul	TOULOUSE
3	BRUNEL	Claudette	AIX-MARSEILLE
4	LAPAQUETTE	Jacques	DIJON
5	FARAMIA	Michèle	NICE
6	BLATEYRON	Marie-Louise	CT-FERRAND
7	SOREZE	Moïse	GUADELOUPE
8	BRUNAUD	Claude	LIMOGES
9	YOTEAU	Françoise	RENNES
10	DELREUX	Léon	LILLE
11	MASSICARD	Josette	DIJON
12	SANQUER	Nicolas	POLYNESIE
13	SAGOT	Alain	LILLE
14	MESNARD	Jean-Claude	POITIERS
15	JAFFRELOT	Colette	AIX-MARSEILLE
16	MAUCHAUSSE	Jacky	DIJON
17	MIGEVANT	Monique	CRETEIL
18	PERSIALI	Jean-Paul	GUYANE
19	PEYRE	Marie-José	MONTPELLIER
20	DESVIGNES	Paule	VERSAILLES
21	FOURNIOL	Jackie	ORLEANS-TOURS
22	DUBOIS	François	POITIERS
23	DELCOURT	Ghislaine	TOULOUSE
24	MEDEZ	Michel	NICE
25	PECHILLON	Denis	LILLE
26	PREVI	Monique	CRETEIL
27	GUERMONPREZ	Bernard	RENNES
28	CHERBONNEL	Yannick	NANTES
29	GUILLOT	Serge	GRENOBLE
30	STOFFEL	Jean-Paul	REUNION
31	CAUVEZ	François	NANCY-METZ
32	LYOEN	Dominique	LILLE
33	BAUDOT	Alain	MONTPELLIER
34	MICHEL	Gérard	NANCY-METZ
35	TROCLET	Jean-Jacques	GRENOBLE

CAPN du 20 décembre 2000

36	ROBIN	Georges	REIMS
37	JARRAUD	Michèle	LIMOGES
38	DEDET	Jean-Marie	TOULOUSE
39	WENEHOUA	André	Nelle CALEDONIE
40	VISOZ	Michelle	GRENOBLE
41	SAUSSAYE	Yves	ROUEN
42	RAU	Gabrielle	AIX-MARSEILLE
43	MORIN	Colette	RENNES
44	PUREN	Yves	POLYNESIE
45	MARC	Paul	RENNES
46	GOUNON	Marie-Noëlle	GRENOBLE
47	GONTIER	Alain	RENNES
48	COLLE	Martine	CRETEIL
49	ROUX	Jacques	GUADELOUPE
50	LUTZWEILLER	Jeanine	STRASBOURG
51	ANTON	Jean-Luc	CAEN
52	LUX	Alain	NANCY-METZ
53	MAES	Patrick	LILLE
54	MEZIERE	Paul	RENNES
55	VINAY	Pierre-Henri	VERSAILLES
56	WISNIEWSKI	Gabriel	CAEN
57	MALTAVERNE	Jean-Paul	CNED
58	BAUDOIN	Michel	VERSAILLES
59	SEREN	Annie	CRETEIL
60	TURLURE	Jean-Marc	MAE
61	MORITZ	Charles	STRASBOURG
62	FENOT	Patrick	CRETEIL
63	PYOT	Jean-Michel	DIJON
64	BENAIOUN	Marie-Carmen	BORDEAUX
65	HOIN	Guylain	AMIENS
66	GEBUS	Ernest	AEFE
67	FERREC	Gérard	RENNES
68	LABAS	Jany	MAE
69	SCHANTE	Patrick	STRASBOURG
70	BILLY	Georges	GUYANE
71	LABALETTE	Serge	GRENOBLE
72	HUCHARD	Michel	REUNION
73	WEBER	Gilbert	NANCY-METZ
74	PLATIER	Jacqueline	VERSAILLES
75	BOISANTE	Jean-Louis	CRETEIL
76	TAYLOR	Suzanne	LILLE
77	PACAUT	Yves	GRENOBLE
78	RANNOU	Louis	RENNES
79	NEYT	Jacques	ROUEN
80	PUYGRENIER	Marie	LIMOGES
81	SECRETTAND	Jacqueline	REUNION
82	LHEUREUX	Guy	NANTES
83	FEUILLET	Maryvonne	CRETEIL
84	KIRADY	Michel	NANTES
85	MONSERIE	Marie-Claude	VERSAILLES
86	PACROT	Elisabeth	CT-FERRAND
87	CARTON	Alcide	LILLE
88	DARTIGOLLES	Christian	BORDEAUX
89	BARBAGLI	Alain	AIX-MARSEILLE
90	BALLOUARD	Josiane	RENNES
91	RIGOUT	Jean	LILLE
92	JOURDANET	Jacques	NICE
93	LARREDE	Jacques	TOULOUSE
94	TASSE	Marie-Claude	REIMS
95	BIRON	Jean-Laurent	GRENOBLE
96	SAUGEY	Reine-Marie	PARIS
97	GIRON	Alain	GUYANE
98	SENECHAL	François	ROUEN
99	BONHOMME	Michel	LYON
100	FONTENY	Annick	ORLEANS-TOURS
101	GUILLAIN	Denis	REIMS
102	CHAPEY	Alain	NICE
103	HERVE	Gérard	POITIERS
104	DORDEZON	Denis	BORDEAUX
105	MATON	France	LILLE
106	VIGER	Christian	NANTES
107	EVRARD	Pascal	MAE
108	COURTEAUX	Annie	BORDEAUX
109	CHAMPION	Eliane	MAE
110	DELECAMBRE	Daniel	MAE
111	VILLEVIELLE	Yves	AIX-MARSEILLE
112	ZARKA	Yves	VERSAILLES
113	WEBER	Jeanine	NANCY-METZ
114	GILQUIN	Christine	VERSAILLES
115	COGNET	Sylviane	LYON
116	CHERAMY	Dominique	TOULOUSE
117	CHERITEL	Jacques	CRETEIL
118	GERARD	Francis	BESANCON
119	HECKLEN	Monique	STRASBOURG
120	BAGLAN	Jean-Louis	NANTES
121	COTA	Marie-Josette	VERSAILLES
122	THIERY	Maurice	GRENOBLE
123	LEBLANC	Michèle	Adm. centrale
124	AUCLAIR	Jean-Sylvain	ORLEANS-TOURS
125	PAVY	Paul	ROUEN
126	PERROT	Catherine	CRETEIL
127	MINOT	Alain	AIX-MARSEILLE
128	GROSBRAS	Francine	VERSAILLES
129	CABOT	Nicole	VERSAILLES
130	CAHAGNE-LEVAVASSEUR	Elisabeth	CAEN
131	LAMBERT	Roland	REIMS
132	BOBIN	Françoise	LIMOGES
133	RIVET	Mireille	AIX-MARSEILLE
134	ADAM	Lise	LYON

Liste complémentaire

135	DUPART	Hubert	LYON
136	CHEREAU	Félix	RENNES
137	BARANT	Bernard	CRETEIL
138	LAVEZAC	Jean	TOULOUSE
139	LECOINTE	Catherine	CAEN
140	CHAUVEY	Serge	DIJON
141	BRIGAULT	Madeleine	NANTES
142	WEYL	Michel	NANTES
143	KERJEAN	Daniel	RENNES
144	DESBROSSES	Gilles	ORLEANS-TOURS
145	ALLARD	Daniel	Adm. centrale
146	BESSON	Claude	LYON
147	BRENNAN-SARDOU	Cécile	MONTPELLIER
148	DEROUET	Daniel	NANTES
149	BOURGOIN-LAMBERT	Hélène	ROUEN
150	BEAUFILS	Alain	CRETEIL
151	PIRONON	Françoise	GRENOBLE
152	JEHL	Fernand	STRASBOURG
153	RAULIN	Michel	VERSAILLES
154	LOISEAU	Marie-Louise	ORLEANS-TOURS
155	OZAN	Gérard	CRETEIL
156	CHERBETDJIAN	Robert	NICE
157	CHEVALIER	Marie-Christine	CAEN
158	POLVERELLI	Michel	CORSE
159	ARRETEAU	Danielle	DIJON
160	PELLETIER	Jean-Pierre	CAEN
161	FLEUROT	Jean-Claude	NANCY-METZ
162	CARPENTIER	Jean-Jacques	LILLE
163	GHIER	Jean-Robert	LILLE
164	PIERRE	Bernard	REUNION
165	LAMY	Chantal	BORDEAUX
166	LAUNOY	Jean-Guy	DIJON
167	BRANCA	Jean-Marie	PARIS

CAPN du 20 décembre 2000

Quelques éléments d'analyse sur la hors-classe 2001

1 – En fonction de la date d'accès au 9ème échelon

IEN au 9ème échelon
proposés par les recteurs : 445
non-proposés : 65
ne figurent pas sur les listes des recteurs : 188
Total : 698

Nota : ces chiffres sont établis à partir de la liste des 1179 IEN de classe normale qui comprend 335 collègues pour lesquels l'âge, l'échelon et la date d'accès à l'échelon ne nous ont pas été communiqués par l'administration dans le cadre de la préparation de la CAPN… On peut cependant penser que la plupart de ces 335 collègues ne sont pas au 9ème échelon. De même que les 188 collègues qui sont au 9ème échelon et qui ne figurent pas sur les listes des recteurs, ils ne remplissent pas les conditions d'accès à la hors-classe.

A l'exception de l'académie de Lyon, tous les collègues remplissant les conditions figurent sur les listes des recteurs (proposés ou non-proposés).

Date d'accès au 9ème éch.	proposés inscrits	proposés non inscrits	non-proposés	ne figurent pas
avant le 1/9/96	**128 :** dont 68 collègues nés en 46 et avant (sur 69)	**30 :** 1 né en 45 les autres nés en 47 et après	**27**	**11**
entre le 1/9/96 et le 30/8/97	**22 :** 13 nés en 46 et avant, 1 stagiaire IA-IPR, 4 nés en 47 titul 91 et 96 (3) 3 nés en 49 titul 90, 93 et 94 1 né en 50 titul 90	**56 :** 1 né en 41 titul 96 LA 2 nés en 45 titul 94 et 95 1 né en 46 titul 87 les autres nés en 47 et après	**5**	**9**
entre le 1/9/97 et le 30/8/98	**13 :** 1 LC 2000 3 nés en 43, 2 nés en 44 1 né en 46 2 nés en 47 titul 94 2 nés en 49 titul 97 LA 2 nés en 50 titul 94	**63 :** 1 né en 36 titul 97 LA 1 né en 43 titul 96 1 né en 44 titul 94 4 nés en 45 titul 82, 93, 94 et 96 6 nés en 46 titul 87, 94, 96 et 97 (4) les autres nés en 47 et après	**11**	**11**
après le 30/8/98	**4 :** 1 LC 2000 1 ministre 1 né en 50 titul 93 1 né en 52 titul 89	**129 :** 1 né en 39 titul 98 LA 1 né en 43 titul 98 4 nés en 44 titul 81, 89, 90 et 94 3 nés en 45 titul 82, 88 et 93 4 nés en 46 titul 87, 88 (2) et 93 les autres nés en 47 et après	**22**	**157**
Total	**167**	**278**	**65**	**188**

Propositions hors-classe 2001 en fonction de la date d'accès au 9ème échelon

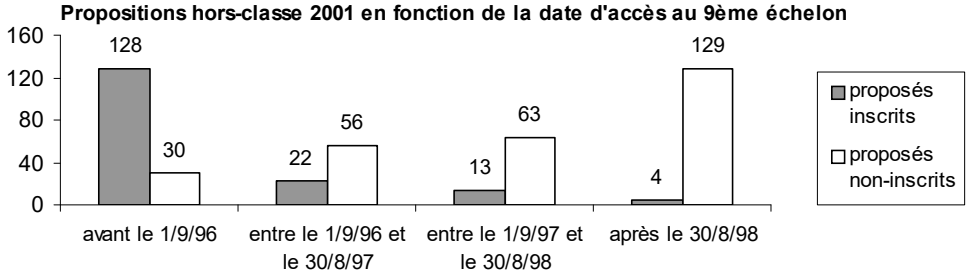

2 – En fonction de l'âge et de la date d'accès à l'échelon

Critères utilisés :

- **date d'accès au 9ème échelon avant le 1/9/97** (235 collègues proposés) soit une ancienneté de 4 ans dans le 9ème échelon à la date du 1/9/01 qui sera la date d'accès à la hors-classe de la plupart des collègues inscrits sur la liste 2001
- **date de naissance avant le 1/1/47** (118 collègues proposés) soit un âge de 55 ans au moins à la date d'accès à la hors-classe, sachant qu'il faut ensuite au moins 7 ans pour partir en retraite avec une pension calculée sur la base du A3

266 collègues répondent à l'un au moins de ces deux critères (86 répondent aux deux).

	nés avant le 1/1/47 et 9ème après le 30/8/97	nés avant le 1/1/47 et 9ème avant le 1/9/97	nés après le 31/12/46 et 9ème avant le 1/9/97	Total
proposés	32	86	148	266
inscrits	6 : 6 au 9ème entre le 1/9/97 et le 30/8/98	81 : 68 au 9ème avant le 1/9/96 13 au 9ème entre le 1/9/96 et le 30/8/97	69 : 21 nés en 47 11 nés en 48 37 nés de 49 à 55	156
non inscrits	26 : **13 au 9ème entre le 1/9/97 et le 30/8/98** 13 au 9ème après le 30/8/98	5 : **1 au 9ème avant le 1/9/96** **4 au 9ème entre le 1/9/96 et le 30/8/97**	79 : **16 nés en 47** 22 nés en 48 41 nés de 49 à 55	110

	9ème échelon avant le 1/9/97	9ème échelon après le 30/8/97	Total
nés avant le 1/1/47	**81** / 86	**6** / 32	**87** / 118
nés après le 31/12/46	**69** / 148	**11** / 177	80 / 325
Total	**150** / 235	**17** / 210	**167** / 445

Les chiffres indiqués dans ce tableau donnent le nombre d'IEN au 9ème échelon inscrits sur la liste 2001 par rapport au nombre d'IEN proposés par les recteurs

Bilan quantitatif

1 - sur 167 inscrits, 156 répondent à l'un au moins de ces deux critères (âge et ancienneté au 9ème) soit 93%. La totalité des inscrits est au 9ème échelon.

2 - mais 110 collègues qui répondent aussi à l'un au moins de ces critères n'ont pas été inscrits. L'injustice est particulièrement évidente pour :

- les 13 qui sont nés avant le 1/1/47 et qui sont au 9ème entre le 1/9/97 et le 30/8/98,
- les 5 qui sont nés avant le 1/1/47 et qui sont au 9ème avant le 1/9/97,
- les 16 qui sont nés en 47 et qui sont au 9ème avant le 1/9/97.

3 - sur les 11 collègues qui ont bénéficié d'un régime « de faveur », il faut distinguer :

- 2 inscrits en liste complémentaire 2000 et qui ont bénéficié de ce fait d'une priorité,
- 2 nés en 47 titul 94,
- 2 nés en 49 titul 97 LA ,
- 2 nés en 50 titul 94,
- 1 né en 50 titul 93,
- 1 né en 52 titul 89,
- 1 ministre.

(mais seuls les 7 derniers cas constituent une situation anormale par rapport aux critères utilisés pour cette analyse)

Daniel GAUCHON

CAPN du 22 décembre 2000

Propositions d'inscription au tableau d'avancement 2001 à la hors-classe des IA-IPR

Liste principale

1	DELAHAYE	Jean-Paul	CRETEIL
2	BOTTEY	Gilbert	RENNES
3	CARPENTIER-BERGER	Cécile	VERSAILLES
4	MACCARIO	Bernard	Adm. centrale
5	CENAT	Marie-Françoise	CRETEIL
6	DEMAREZ	Jacqueline	PARIS
7	GENCE	Bernard	LILLE
8	POUTOT	Rémi	DIJON
9	WARZEE	Alain	Adm. centrale
10	RICHEZ	Albert	LILLE
11	CAPDEVILLE	Josette	Adm. centrale
12	LEGRIGEOIS	Claude	LYON
13	SAINT-LOUIS AUGUSTIN	Jessie	MARTINIQUE
14	BOILEAU	Monique	CRETEIL
15	BIMONI	Charles	VERSAILLES
16	BONNERAVE	Philippe	REIMS
17	MENNESSIER	Jacqueline	Adm. centrale
18	DELARUE	Françoise	CRETEIL
19	CHARPENTIER	Jacky	NANCY-METZ
20	FOTINOS	Georges	Adm. centrale
21	DUTILLET	Monique	VERSAILLES
22	IMBERT	Anne-Marie	CRETEIL
23	REBOUL	Gérard	GRENOBLE
24	VARLOOT	Marie-José	Min. Finances
25	MAGLIULO	Bruno	PARIS
26	COLLET	Michel	LILLE
27	MONSORO	Romuald	GUADELOUPE
28	PERRONE	Bernard	MONTPELLIER
29	COULON	Marie-Françoise	PARIS
30	BOUCHEZ	Daniel	LILLE
31	SOUMET	Jean-Pierre	LYON
32	DHELLEMMES	Raymond	LILLE
33	TOQUEC	Jean	MONTPELLIER
34	FLOUZAT	Annie-France	LIMOGES
35	DELABROY	Georges	NICE
36	LE NAOUR	Michel	Min. Agriculture
37	MEGEVAND	Pierre	LYON
38	MOLKHOU	Claude	POLYNESIE
39	DOREL-FERRE	Engracia	REIMS
40	MARQUIS	Bernard	NANTES
41	ESSE	Gisèle	NANCY-METZ
42	ABRIL	Jean-Claude	RENNES
43	BAUMGARTNER	France	NANCY-METZ
44	ZUMBIELH	François	Casa Vélasquez
45	BLANCHARD	Marc	Adm. centrale
46	POUGET	Alain	LA REUNION
47	DURAND	Guy	TOULOUSE
48	FAYARD	Pierre	AIX-MARSEILLE
49	MAUVY	Claude	MONTPELLIER
50	DAUBET	Michel	TOULOUSE
51	BOUVET	Christian	NANTES
52	LERCH	Dominique	VERSAILLES
53	DELMAS	Jean-François	Wallis & Futuna
54	MARTINEZ	Michel	TOULOUSE
55	FASQUEL	Michel	LILLE
56	KERFYSER	Jean-Paul	VERSAILLES
57	MACOMBE	Gérard	RENNES
58	BRUNEL	Marie	Cons. exéc. Corse
59	MARTIN	Paul	LILLE
60	TEISSIER	Philippe	GRENOBLE
61	BOLLIGER	Martine	TOULOUSE
62	VANOOSTEN	Martine	LILLE
63	LE SAOUT	Josette	NANTES
64	BERTHE	Jacques	STRASBOURG
65	BOUVATIER	Chantal	VERSAILLES
66	DUPUY	Anne-Marie	LIMOGES
67	FRESSE	Philippe	STRASBOURG
68	SENECHAL	René	PARIS
69	MOTRE	Michel	AIX-MARSEILLE
70	PORCEL	Jean-Pierre	LA REUNION
71	STEEN	Didier	MARTINIQUE
72	BILLECOQ	Alain	LILLE
73	PETIT	Pierre	MARTINIQUE
74	KOCH	Daniel	ORLEANS-TOURS

Liste complémentaire

75	OLIVIER	Yves	ORLEANS-TOURS
76	MARMET	Marie-Claude	LILLE
77	FONTIER	Gérard	AMIENS
78	CHAPUIS	Jacques	RENNES
79	LEMAITRE	Jean-Paul	VERSAILLES
80	DEBERRE	Jean-Christophe	Min. Aff. étrangères
81	VILLAIN	Jean-Pierre	Adm. centrale
82	FETTER	Roger	RENNES

Réunion nationale des inspecteurs de l'enseignement technique

12 décembre 2000

Déclaration de Marie-Paule COLLET, Secrétaire générale adjointe

Monsieur le Ministre,

Nous apprécions, dans le courrier par lequel vous nous invitez à cette réunion, la reconnaissance que vous accordez aux inspecteurs chargés de l'enseignement technique (qu'il s'agisse des inspecteurs chargés de l'enseignement professionnel ou de ceux chargés de l'enseignement général).

Il est vrai que nous sommes particulièrement impliqués, motivés, mais aussi préoccupés par l'évolution de l'enseignement professionnel. La baisse des effectifs en lycées professionnels doit nous conduire à mener une réflexion sur l'orientation des élèves, dans la mesure où l'on constate que la conjoncture économique, plus favorable, ne conduit pas les jeunes vers les métiers à forte insertion.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'articulation des voies de formation technologique et professionnelle dont la lisibilité des parcours pour les élèves est actuellement difficile.

Aussi convient-il de donner à la voie professionnelle la reconnaissance qu'elle mérite en la considérant dans sa logique propre.

Cette demande d'égale dignité ne suppose-t-elle pas une valorisation des statuts des divers acteurs qui la composent ???

Alors que le statut social des jeunes en formation est en cours de reconnaissance, que celui des professeurs et des proviseurs a évolué, celui des IEN-ET, malgré quelques avancées, est loin d'être en cohérence avec cette égale dignité des voies de formation.

Seule une égalité de traitement et de considération des corps d'inspection pédagogique permettra d'y parvenir... A cet égard, ne pensez-vous pas que la création d'un corps unique d'inspection constitue une réponse pertinente au problème posé ?

Comme vous-même, monsieur le Ministre, nous demandons aussi des ajustements…

De la FEN à l'UNSA Education

Notre fédération porte désormais un nouveau nom : UNSA Education. Notre congrès de Pau vient de le décider en décembre demier. La FEN poursuit ainsi sa route confirmée dans ses valeurs et dans sa conception syndicale. C'est la même fédération qui continue, identifiée à la solidarité interprofessionnelle de son union, l'UNSA, et porteuse d'un nouveau projet.

Notre tâche militante des jours, des semaines, et des mois qui viennent est toute tracée : assurer une continuité sans faille de la FEN à l'UNSA Education en popularisant notre projet.

« Pour une société éducative » permet aux éducateurs que nous sommes de présenter des réponses réalistes et ambitieuses aux questions que se posent les personnels, la communauté éducative et la nation. L'élaboration de ce projet s'est appuyée sur la richesse des expériences de l'ensemble des salariés.

Mieux entendus

Notre projet trouve ainsi sa dimension naturellement traduite dans l'UNSA ; car c'est bien le choix de la solidarité interprofessionnelle que nous avions fait en créant, avec d'autres, l'UNSA. Désormais, notre union, reconnue dans le paysage syndical français, se développe aussi bien dans le secteur privé que dans les services publics, dans la Fonction publique en particulier.

Les propositions, les exigences, les revendications d'UNSA Education sont ainsi prises en compte et amplifiées par notre union. Nous serons donc mieux entendus parce que nous sommes plus forts, parce que nous pouvons parler au nom de l'ensemble des salariés sur chacun des terrains social et économique, mais aussi sur celui des problèmes de société.

Pour les générations futures

UNSA Education, Fédération au sein de son Union, est donc tournée vers l'avenir. La cohérence de ses choix et la fidélité à ses valeurs sont avérées. Cette cohérence est à la mesure de la modernité du projet et de l'ambition syndicale que nous proposons aux générations de jeunes collègues qui viendront dans les prochaines années ressourcer nos professions.

En ce début de millénaire, je forme des vœux pour une nouvelle époque. Réaliser ce que nous voulons, ce que nous décidons, le mettre en oeuvre ensemble, c'est mon vœu le plus cher pour chacune et chacun d'entre nous afin que cette ère nouvelle soit à la mesure de notre ambition.

Jean-Paul Roux.
Secrétaire Général

Le SI.EN au Congrès de PAU

Au congrès de la FEN-UNSA qui s'est tenu à Pau du 12 au 14 décembre, le SI.EN était représenté par Daniel GAUCHON, Bernard LESPES, Martine PHILIPPE et Patrick ROUMAGNAC. Aucun collègue du secteur Enseignement technique n'avait pu être présent pour cause de participation à la Journée nationale de l'enseignement technique et professionnel mise en place par le ministre J.-L. MELENCHON.

Tout au long de ces trois journées de travaux intenses et de débats parfois passionnés, le SI.EN a affirmé son attachement aux valeurs fondatrices de notre fédération et a manifesté son soutien à tout ce qui était susceptible de renforcer notre union, s'opposant quand il le fallait à ceux qui auraient préféré se replier sur un corporatisme étroit.

Au cours de ce congrès qui était, selon les termes de Jean-Paul ROUX, secrétaire général de la FEN, celui de la maturité, notre fédération a fait peau neuve en se dotant d'un projet éducatif ambitieux et résolument tourné vers l'avenir.

Pour que ce dernier soit véritablement porteur des promesses d'émancipation de l'homme auxquelles peuvent contribuer les fabuleux progrès scientifiques et techniques de cette fin de siècle, il faut que nous développions les solidarités au sein du corps social et que nous nous ouvrions largement aux coopérations internationales. La mondialisation ne doit pas rester un outil aux mains des marchands, elle doit devenir la voie ouvrant sur une ère de paix durable dans laquelle seraient équitablement partagés les fruits de la croissance.

Pour que ces objectifs puissent prendre corps, il fallait que notre fédération évolue en poursuivant son intégration au sein de l'UNSA qui nous ouvre à l'interprofessionnalité ; c'est chose faite à présent puisque le congrès a adopté, à une très large majorité, la mise en place d'une branche « éducation » au sein de l'UNSA. C'est ainsi que la FEN deviendra « UNSA Education ».

Pour éviter les ruptures brutales et permettre à chacun de s'intégrer harmonieusement, à son rythme, dans le nouveau dispositif, le congrès a prévu une période de transition permettant à chaque syndicat national, à chaque section académique, de prendre la mesure des enjeux et de s'approprier le nouveau nom de sa fédération. En ce qui nous concerne, le SI.EN est prêt à tenir toute sa place au sein de l'UNSA Education. Il l'a clairement dit au cours de ce congrès : il continuera à se tenir résolument à la pointe des évolutions de sa fédération. C'est pourquoi le Bureau National propose que notre congrès de Rouen, qui se tiendra les 29 et 30 mars, soit l'occasion solennelle d'adopter notre nouveau sigle : « SI.EN-UNSA Education ». Cette décision sera ainsi la claire manifestation de notre engagement pour une société éducative, c'est-à-dire pour un projet de société fondé sur les valeurs de solidarité et de communication, et non sur la compétition et le repli sur soi.

P. ROUMAGNAC

Elections IEN 2000

En obtenant 4 sièges sur 5 à la CAPN des IEN, le SI.EN confirme sa position de principal syndicat des inspecteurs au sein du ministère de l'Education nationale.

Communiqué de presse du SI.EN - 22 décembre 2000

Participant aux élections professionnelles du corps des inspecteurs de l'éducation nationale sous la bannière SI.EN-FEN-UNSA, le syndicat de l'inspection vient d'obtenir un franc succès puisque son score dépasse les 65% à la CAPN, ce qui lui permettra de détenir 4 des 5 sièges de cette instance. Le 5ème siège reviendra au SNPIEN-fsu qui a perdu près de 2 points par rapport aux précédentes élections dans ce corps. Il faut noter par ailleurs que ce syndicat a choisi de prendre son siège à la hors-classe, ce qui disqualifie nettement les propos tenus lors de la campagne, propos par lesquels le SNPIEN-fsu cherchait à s'affirmer comme le représentant des inspecteurs de classe normale, tandis que le SI.EN-FEN-UNSA était présenté comme celui des inspecteurs hors classe. Le mensonge était grossier, les inspecteurs n'ont pas été dupes et ceux qui se sont laissés abuser peuvent voir à présent qui représente réellement tous les inspecteurs.

Le succès est encore plus fort dans le cadre des instances académiques puisque le SI.EN-FEN-UNSA obtient 78 sièges sur 95 dans le cadre des CAPA (2 sièges restent à pourvoir au titre de la Guadeloupe où le quorum n'a pas été atteint), ce qui ne représente pas moins de 82% des sièges ! Ainsi le SI.EN-FEN-UNSA est seul à siéger dans 15 académies sur 29, il est majoritaire dans 13 autres et il n'y a qu'en Corse que les 2 sièges disponibles (11 votants !) reviennent au SNPIEN-fsu puisque la liste présentée par notre organisation a été invalidée parce que présentée quelques heures trop tard… Dans cette campagne le SI.EN-FEN-UNSA a toujours fait clairement référence aux valeurs que défend sa fédération ; il est donc heureux et fier de partager sa victoire avec tous les syndicats qui, hier au sein de la FEN-UNSA et demain au sein de l'UNSA-Education, préfèrent parler un langage de vérité et refusent d'abuser leurs adhérents par une démagogie facile et racoleuse.

En cohérence avec ses mandats et les orientations de sa fédération adoptés au congrès de Pau, le SI.EN-FEN-UNSA continuera de se battre pour promouvoir une plus grande justice sociale en renforçant le service public d'éducation, tout en poursuivant la défense des intérêts particuliers de ses adhérents, en réclamant en particulier une plus grande transparence dans la gestion des carrières des inspecteurs. Le corps unique d'inspection, seul moyen d'assurer un pilotage plus performant du système et une meilleure liaison entre ses différents degrés, reste notre objectif ; le succès à ces élections ne pourra que renforcer notre détermination.

Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire général

Nombre d'électeurs inscrits : 1844
Nombre de votants : 1307
Pourcentage Votants / Inscrits : 70,88%
Nombre de bulletins blancs et nuls : 55
Nombre de suffrages exprimés : 1252

Résultats du scrutin

SI.EN-FEN	819 voix	65,4%	4 sièges
SNPIEN-FSU	280 voix	22,4%	1 siège
SGEN-CFDT	153 voix	12,2%	0 siège

Titulaires

Hors classe

HASIAK Renée — SI.EN-FEN
DEDESSUS LE MOUSTIER — SNPIEN-fsu

Classe normale

ROUMAGNAC Patrick — SI.EN-FEN
COLLET Marie-Paule — SI.EN-FEN
PETIT Jean-Marc — SI.EN-FEN

Suppléants

Hors classe

GAUCHON Daniel — SI.EN-FEN
UFFREDI Michel — SNPIEN-fsu

Classe normale

RONDELYves — SI.EN-FEN
LAMY Xavier — SI.EN-FEN
PLATIER Jacqueline — SI.EN-FEN

Nota : le SNPIEN-FSU ayant choisi son siège en hors classe, seul le SI.EN représentera donc les IEN de classe normale à la CAPN.

Avec 80 sièges sur 97 aux CAPA des IEN, la représentativité du SI.EN est aussi fondée sur une une très forte implantation locale.

Académie	SI.EN-FEN 80 (82,5%)	SNPIEN-FSU 13 (13,4%)	SGEN-CFDT 4 (4,1%)
AIX-MARSEILLE	2	0	2
AMIENS	3	0	0
BESANCON	3	0	0
BORDEAUX	3	1	0
CAEN	2	1	0
CT-FERRAND	3	0	0
CORSE	0	2	0
CRETEIL	3	1	0
DIJON	3	0	0
GRENOBLE	3	1	0
GUADELOUPE	2	0	0
GUYANE	2	0	0
LILLE	3	1	0
LIMOGES	2	0	0
LYON	3	1	0
MARTINIQUE	2	0	0
MONTPELLIER	4	0	0
NANCY-METZ	3	0	1
NANTES	4	0	0
NICE	3	0	0
ORLEANS-TOURS	3	0	0
PARIS	3	1	0
POITIERS	2	0	1
REIMS	3	0	0
RENNES	3	1	0
REUNION	2	0	0
ROUEN	3	0	0
STRASBOURG	3	0	0
TOULOUSE	3	1	0
VERSAILLES	2	2	0

Rapport d'activité 1999 - 2001

Présenté par le secrétaire général, Patrick ROUMAGNAC

En 1999, le congrès de Bondy avait donné un mandat clair au Bureau National : obtenir du ministère la mise en place d'un corps unique d'inspecteurs, seule réponse permettant d'acter la reconnaissance officielle de l'égale dignité des missions d'inspection quels que soient les niveaux et/ou les spécialités dans lesquels elles s'exercent.

Ce faisant, les congressistes avaient très fortement insisté sur la nécessaire revalorisation de la situation indiciaire de tous les inspecteurs, sans négliger, bien entendu, ceux d'entre eux qui sont partis à la retraite avec un indice scandaleusement bas si on le rapporte à celui de fin de carrière des corps viviers. Il avaient aussi affirmé qu'il était indispensable de définir avec plus de rigueur les missions des inspecteurs et de tirer les conséquences qui s'imposent en matière d'équipement et de personnels.

Pour tendre vers cet objectif, le BN a décidé de développer son action selon trois axes complémentaires :

- poursuite des rencontres avec le ministère et nos différents partenaires afin de mieux faire connaître notre projet en nos revendications ;
- développement de la communication interne et externe, avec en particulier l'intégration des nouvelles technologies ;
- mobilisation des syndiqués afin de faire prendre conscience au ministère du caractère massif de notre insatisfaction et de notre détermination pour que notre positionnement indiciaire et statutaire évolue.

Claude Allègre, alors ministre de l'Education nationale, avait déclaré dans son message à notre congrès de Bondy que notre revendication « *d'être payés comme des fonctionnaires d'autorité, des hauts fonctionnaires* » n'était « *pas illégitime* »… Il est pourtant clair que nous ne devions pas nous contenter de ces bonnes paroles et que nous devions continuer à réclamer plus de transparence et d'équité dans les opérations de gestion de nos carrières (promotions par l'accès à la hors-classe et mutations).

Nous devions donc nous appliquer à obtenir la mise en place de critères objectifs et reconnus par la profession pour que le travail des CAPN soit en phase avec ce que nous réclamons.

Enfin, il va de soi que, parallèlement, le SI.EN devait continuer à tenir toute sa place dans le débat syndical au sein de notre fédération et qu'il devait affirmer partout, haut et fort, notre engagement militant pour un service public d'éducation plus juste et mieux adapté aux évolutions de la société.

1. Les revendications relatives à notre statut et à nos missions

Dès la fin du congrès de Bondy, nous avons relancé le ministère pour que soit bouclé et publié le rapport commandé à Pierre DASTE sur « les missions et les statuts des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ». Nous avons obtenu satisfaction fin octobre 99 et avons commencé, dans la foulée, un cycle de rencontres avec le Cabinet du ministre pour que soient tirées au plus vite les conséquences d'une phrase du rapport qui nous paraissait fondamentale : « *La constitution d'un corps unique d'inspection est la seule solution conforme à l'évolution pédagogique du système clairement mise en œuvre actuellement* ». Le rapport insistait simultanément sur l'absolue nécessité de revaloriser la carrière des IEN, il était donc logique que malgré des réserves – parfois fortes – sur la définition des missions des inspecteurs, nous considérions que cette publication était tout à fait à même de servir de base de négociation avec le ministère.

Conscients par ailleurs des réactions hostiles qui pourraient se manifester chez d'autres représentants syndicaux farouchement opposés à la mise en place d'un corps unique, nous avons pris l'initiative de rencontres qui visaient à préciser nos orientations et à débattre avec les représentants d'autres syndicats d'inspecteurs du projet de corps unique, de ses fondements et de ses conséquences. Deux rencontres ont eu lieu, mais il était malheureusement clair que les positions étaient trop éloignées les unes des autres pour qu'il soit utile de poursuivre sur ce terrain.

Alors que les discussions commençaient à avancer d'une manière satisfaisante, le départ de Claude Allègre est venu perturber le processus en cours (n'oublions pas à cet égard que Le Monde avait publié un communiqué du SNES à la veille de la manifestation du 24 mars, communiqué dans lequel le SNES listait les réformes portées par Claude Allègre qui devrait être retirées et au rang desquelles figurait « le corps unique d'inspection »). Nous nous sommes réjouis de l'arrivée de Jack Lang au ministère car nous avions en mémoire qu'il avait déclaré en 1993 que « *les inspecteurs de l'Education nationale et les inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie effectuent des tâches analogues et que, dans un avenir plus ou moins proche, la question de la fusion des deux statuts se posera* ».

Déçu de voir que le ministre de l'an 2000 ne semblait pas pressé de tenir les engagements de celui de 1993, et après avoir pris avis du Conseil syndical le 4 mai, le Bureau national a publié un communiqué de presse qui a eu un certain retentissement auprès du ministère. Nous déclarions alors : « *le SI.EN-FEN a décidé de mettre en œuvre - si nécessaire - dès le 19 mai, un plan d'action médiatisé. Il exprimera ainsi la colère des inspecteurs sous des formes qui conduiront inévitablement à perturber le fonctionnement du système éducatif, notamment dans la période sensible des examens et concours* ».

L'épreuve de force était donc engagée. Le ministère a alors émis des propositions que nous avons fait évoluer au fil des rencontres. Au bout du compte nous avons soumis les ultimes avancées à l'avis des syndiqués le 19 juin. Une très nette majorité de collègues s'est prononcée en faveur de la levée du mot d'ordre de grève sur la base de ce qui nous avait été promis par le ministère et confirmé par écrit le 20 juin : « Il est proposé de conduire la revalorisation du corps des IEN selon les axes suivants, qui sont à même de lever les points de blocage que connaît aujourd'hui la carrière des intéressés et de leur ouvrir en la matière de nouvelles perspectives.

1) S'agissant de la hors-classe, qui culmine à l'indice brut 1015, il est proposé de la porter à la hors-échelle A par ajout d'un échelon supplémentaire (8ème échelon). En parallèle, il est envisagé de ramener de 3 ans à 2 ans et 3 mois la durée de tous les échelons de la hors-classe, à l'instar de la durée retenue en 1998 pour l'ensemble des échelons de la classe normale du corps des IA-IPR.

2) Concernant les nouvelles perspectives de carrière proposées aux IEN de classe normale, sont proposées les mesures suivantes :

- revaloriser la carrière en classe normale par ajout d'un échelon supplémentaire doté de l'indice brut 966 (10ème échelon), la durée du 9ème échelon étant fixée à 3 ans : cette mesure tire notamment les conséquences de la revalorisation, dans le cadre du protocole Durafour, de l'indice sommital de la hors-classe des corps de type certifié, corps viviers du corps des IEN ;
- porter progressivement (sur 3 ans) le pyramidage du corps des IEN de 35% à 40% : cette mesure doit permettre de remédier au fort blocage de carrière que connaissent actuellement nombre d'IEN de classe normale qui ont en moyenne 6 ans d'ancienneté au dernier échelon de ce grade lorsqu'ils accèdent à la hors-classe ».

Le Cabinet du ministre prenait toutefois le soin de préciser que ces propositions étaient celles du ministère de l'éducation nationale et que l'ensemble de ce dossier devait être préalablement validé par nos partenaires (budget - fonction publique) et le cabinet du Premier ministre. C'est ainsi que pendant la période des vacances d'été nous avons appris que les arbitrages interministériels ne nous avaient pas été favorables et que le projet de création d'un 10ème échelon ne serait pas concrétisé. Dans l'urgence, nous avons obtenu que le passage de 35 à 40% de hors-classe au sein du corps se fasse d'un coup cette année et ne s'étale pas sur 3 ans comme précédemment évoqué. Nous avons aussi contraint le ministère à accepter des évolutions en ce qui concerne la constitution du tableau d'avancement à la hors-classe dans le sens d'une plus grande transparence et d'une meilleure prise en compte de la situation de nos collègues bloqués dans leur progression de carrière.

En tout état de cause nous avons clairement affirmé que cette évolution, comme celle qui nous avait été promise, ne pourrait en aucune manière nous satisfaire. Nous considérons simplement que nous n'avons affaire qu'à une étape sur le chemin de la revalorisation globale de tous les inspecteurs, actifs et retraités. Le ministère ne saurait du reste nous contredire dans cette analyse puisqu'il n'est pas question dans la phase actuelle de réécrire un décret statutaire, mais de proposer une modification (une de plus !) du décret de 1990. En outre, nous ne devons pas perdre de vue que nous avons obtenu la mise en place de 2 groupes de travail qui seront amenés à faire des propositions aux ministres en termes de définition des missions et d'évolution des statuts des corps d'inspection. Si ces groupes de travail ont été peu actifs jusqu'alors, ceci était dû aux élections professionnelles au sein du corps des IEN, mais ces dernières s'étant achevées sur le succès auquel chaque syndiqué a largement contribué (plus de 65% des voix en faveur du SI.EN, soit 4 sièges sur 5 à la CAPN), nous relançons le ministère et aborderons les discussions plus sûrs que jamais de la pertinence et de la légitimité de nos positions.

Si nous résumons en termes financiers ce que nous avons obtenu, c'est comme si au 1er janvier 2001 tous les IEN à la hors-classe avaient été intégrés dans le corps des IA-IPR, ce qui n'est pas tout à fait insignifiant, d'autant plus que l'accroissement du pyramidage représente 97 collègues de plus qui accéderont cette année à la hors-classe.

Cette évolution devrait nous réjouir, pourtant nous ne devons pas oublier qu'elle rend encore plus injuste la situation de ceux qui ne bénéficient pas des avancées que nous enregistrons. Si une perspective semble ouverte pour nos collègues partis à la retraite alors qu'ils étaient à l'échelon terminal de la hors-classe, comment oublier que la pension de retraite de bon nombre d'inspecteurs, qui se sont pourtant dévoués pendant des années dans l'exercice de leurs missions, est calculée sur la base d'un indice inférieur à l'indice terminal des corps viviers ?

Comment accepter que des collègues stagnent à l'indice terminal de la classe normale bien au-delà de 3 ans et qu'ils doivent supporter de voir tel ou tel inspecteur qui a moins de 3 ans au 9ème échelon, mais qui sait valoriser ses compétences dans une logique qui est plutôt celle de la promotion individuelle que celle du service public, bénéficier des faveurs de ses supérieurs hiérarchiques ? Comment tolérer que des inspecteurs qui travaillent parfois plus de 60 heures par semaine puissent être moins bien rétribués que les personnels des corps viviers ?

Il est évident que nous ne pouvons nous satisfaire de la situation actuelle et que nous devrons relancer le processus de négociation, et si besoin d'opposition, jusqu'à ce que nous obtenions enfin ce que nous réclamons. Le mandat que nous a donné le congrès de Bondy reste plus que jamais d'actualité ; il semble probable que celui qui sera donné par le congrès de Rouen au nouveau Bureau national devra réaffirmer nos ambitions.

Tout au long de ces deux années de discussions et de négociations, nous avons gardé en permanence à l'esprit deux exigences : communiquer le plus vite et le plus largement possible avec les syndiqués, réaffirmer systématiquement que tous les inspecteurs devaient bénéficier d'une réévaluation de leur situation.

Pour satisfaire à la première de ces exigences, nous nous sommes attachés à développer notre site sur Internet. Au fil des mois, le site est devenu un outil de communication toujours plus efficace et toujours plus utilisé. Ceci ne signifie pas pour autant qu'il faille nous en contenter. La communication par ce canal est pleine de promesses, mais elle ne doit pas laisser de côté ceux de nos camarades qui se sentent encore mal à l'aise avec les outils informatiques. De la même manière, il nous faut réfléchir encore aux conditions qui sont susceptibles de présider au développement d'un vrai débat démocratique par le truchement des forums.

En ce qui concerne la seconde, nous pouvons affirmer qu'à chaque rencontre avec les partenaires ministériels sur la question de l'évolution indiciaire, la délégation du SI.EN était représentative de toutes les situations des syndiqués : actifs et retraités, IEN et IA-IPR, premier degré, enseignement technique, enseignement général, information et orientation. C'est de cette diversité que nous tirons notre force et c'est ensemble que nous pourrons gagner.

D'autre part, nous avons saisi toutes les occasions de rappeler que, pour nous, il fallait se défier de tout ce qui était susceptible de remettre en cause le principe d'égale dignité des inspecteurs.

C'est pourquoi nous nous sommes battus (et venons de gagner !) pour que les cartes professionnelles des uns et des autres soient réalisées selon le même modèle (carte tricolore) et c'est pourquoi nous continuons de nous battre pour que l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) accordée aux stagiaires soit identique pour les IA-IPR, les IEN et les CASU, ce qui n'est pas le cas actuellement, sans que l'administration soit capable de justifier cette différence autrement que par l'appartenance à des corps différents et alors même qu'elle demande aux stagiaires de travailler ensemble pour la réalisation desdits travaux supplémentaires qui justifient l'attribution des indemnités.

2. La gestion des carrières

Pour le SI.EN la question de la transparence des critères utilisés pour les opération de gestion des carrières (promotions et mutations) est absolument centrale dans notre vie syndicale. Nous sommes conscients des responsabilités particulières qui sont les nôtres du fait de la position très largement majoritaire que nous occupons au sein de la CAPN des IEN.

Soucieux de défendre la situation de tous les inspecteurs et de rester cohérents avec nos exigences relatives à la mise en place d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées et identifiées, nous nous sommes présentés pour la première fois aux élections professionnelles à la CAPN des IA-IPR. Si nous nous sommes réjouis d'avoir obtenu plus de 10% des suffrages, nous devons considérer ce score comme un encouragement, mais aussi comme le signe que nous ne sommes pas compris à l'heure actuelle par bon nombre d'IA-IPR qui restent sensibles aux discours frileux et conservateurs des syndicats traditionnellement majoritaires dans cette branche. La désinformation et la manipulation ont été la règle dans cette campagne et il nous faudra apprendre à mieux communiquer avec nos collègues si nous voulons que nos véritables thèses soient entendues.

Au cours des deux dernières années, le SI.EN s'est toujours opposé à l'administration dès qu'il considérait que les mesures envisagées en termes de gestion étaient contradictoires avec les valeurs de transparence et d'équité dont il est porteur à la demande de ses adhérents. Il est clair que nous avons quelque peu progressé sur ces questions et j'en prendrai deux exemples :

- en ce qui concerne les opérations de mutation, nous avons obtenu que la notion de « poste à profil » soit restreinte au cas des IEN adjoints à l'IA-DSDEN, aux postes étiquetés « Administratif et financier » et aux postes en IUFM. Nous avons aussi réussi à convaincre l'administration que la CAPN devait pouvoir discuter de l'affectation des stagiaires et non se contenter de recevoir à leur égard une simple information ;
- en ce qui concerne les opérations de promotion, nous avons obtenu pour les deux années à venir que soient prioritairement traitée la situation des collègues bloqués depuis plus de trois ans à la hors-classe, remplissant les conditions de mobilité et n'ayant pas démérité. La liste récemment publiée montre que dans la quasi-totalité des cas cette contrainte a été respectée.

Il va de soi que nous nous réjouissons de ces évolutions. Pourtant nous ne devons pas oublier que plus nous tendrons vers un traitement respectant les valeurs de transparence et d'équité, plus les écarts à ces valeurs seront difficile à accepter. Ceci explique, par exemple, l'amertume de certains collègues qui remplissent les conditions précédemment évoquées pour accéder à la hors-classe et qui ont du mal à accepter que le barème syndical ne soit pas appliqué avec plus de rigueur. Ceci montre bien que nous sommes encore loin du compte et qu'il nous faut continuer à peser sur l'administration pour que soient mieux prises en compte les exigences exprimées par la très grande majorité des inspecteurs.

3. La vie et les relations syndicales

Depuis le congrès de Bondy, le SI.EN s'est efforcé de continuer à participer activement au débat syndical.

Au sein de notre fédération tout d'abord, où nous nous sommes associés à tous les échanges et à toutes les rencontres pour préparer le congrès de Pau qui a conduit à l'affirmation de la maturité de notre fédération et de son ambition qui s'exprime dans sa nouvelle appellation : l'UNSA-Education.

En direction d'autres syndicats aussi, puisque nous avons considéré que notre position, largement majoritaire au sein des corps d'inspection, nous amenait logiquement à prendre des initiatives en termes de rencontres pour débattre de nos orientations et rechercher les convergences susceptibles de nous rassembler pour défendre l'intérêt de tous les inspecteurs.

A cet égard, il faut noter que la première série de rencontres que nous avons menées au cours du 1er trimestre 2000 ne nous a pas permis de déboucher sur les accords que nous espérions, mais que ceci ne nous décourage pas puisque nous venons de prendre l'initiative de nouvelles invitations pour relancer le dispositif de discussion et tenter une nouvelle fois de rapprocher nos points de vue. C'est un enjeu fort pour les semaines à venir et nous continuerons à informer régulièrement nos adhérents sur notre site et par tout autre moyen susceptible de faciliter la communication et le débat au sein de notre organisation.

Conclusion

Pour conclure ce bref exposé des actions entreprises depuis le dernier congrès et des priorités qui ont été celles des membres du Bureau national au cours de ces deux dernières années, j'appelle les syndiqués à voter en faveur de ce rapport d'activité. Je précise toutefois que ce vote ne doit pas être considéré comme un satisfecit à accorder au Bureau national, mais plutôt comme un encouragement à poursuivre son action, avec détermination et fermeté, pour qu'enfin nos légitimes revendications se transforment en une juste reconnaissance de notre travail.

Patrick ROUMAGNAC
28 janvier 2001

Responsables académiques

AIX-MARSEILLE
BOLINET Jean-Marc
IEN-ET Lettres - Histoire
Immeuble Métropole - Pont des Trois Sautets - 13100 AIX-EN-PROVENCE

AMIENS
HOIN Guylain
IEN Amiens I
BP 2607 - 80026 AMIENS CEDEX I

BESANCON
COLIN René
IEN Luxeuil-les-Bains
4 rue Lacépède - 70300 LUXEUIL

BORDEAUX
RONGIER Charles
IEN Caudéran + IUFM
49 rue de l'Ecole Normale
33200 BORDEAUX

CAEN
GILLIOT Pierre
IEN Vallée de la Dives
BP 36 - 14208 HEROUVILLE ST CLAIR

CLERMONT-FERRAND et CORSE
En l'absence de responsable académique, les votes seront adressés au SI.EN
23 rue Lalande, 75014 PARIS

CRETEIL
BECRET Guy
IEN Pierrefitte St Denis
65 rue Etienne Dolet
93380 PIERREFITTE

DIJON
GRIVOT Gérard
IEN Dijon Centre
10 rue Camille Flammarion - 21000 DIJON

GRENOBLE
DROUARD Françoise
IEN Meylan
17 Pré Pichat - 38240 MEYLAN

GUADELOUPE
BOILEAU Jean-Claude
IEN Morne-à-l'eau
10 rue Victor Schoelcher
97111 MORNE-A-L'EAU

GUYANE
BEQUET Marcel
IEN Cayenne Sud
Centre commercial Katoury
97306 CAYENNE

LILLE
PETIT Jean-Marc
IEN Lille 1 / Villeneuve d'Ascq AIS
137 rue de la Briquéterie
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

LIMOGES
BUSTREAU Christian
IEN Brive Nord
2 rue Dumyrat - 19100 BRIVE

LYON
DUPART Hubert
IEN Rillieux-Val de Saône
BP 21
69145 RILLIEUX-LA-PAPE CEDEX

MARTINIQUE
JEAN-BAPTISTE-EDOUARD Roland
IEN Schoelcher
Rectorat Morne Tartenson - BP 638
97269 FORT-DE-FRANCE CEDEX

MONTPELLIER
DUCASSE Michel
IEN Montpellier Nord
31 rue de l'Université
34058 MONTPELLIER CEDEX

NANCY-METZ
MARTIN-KELLIE Gérard
IEN-ET Lettres - Anglais
Rectorat - 2 rue Ph. de Gueldes
54035 NANCY CEDEX

NANTES
LEJOP Bruno
IEN St Brévin
6 rue Jules Ferry - 44250 ST BREVIN

NICE
QUINCHON Dominique
IEN Toulon AIS
20 rue Robert Schumann
83000 TOULON

ORLEANS-TOURS
GUIBERT Annie
Inspection académique
19 rue Eugène Vignat
45043 ORLEANS CEDEX 1

PARIS
PAYARD Michel
IEN Paris 21ème circonscription
31 rue des Renaudes - 75017 PARIS

POITIERS
PHILIPPE Martine
IEN Poitiers I
B.P. 609 - 86022 POITIERS CEDEX

REIMS
LAMBERT Roland
IEN Revin
69 rue Victor Hugo - 08501 REVIN

RENNES
LE FUR Daniel
IEN Lorient Nord
BP 2122 - 56321 LORIENT CEDEX

REUNION
SECRETTAND Jacqueline
IEN Le Tampon II
45 rue Alverdy - 97430 LE TAMPON

ROUEN
DETALMINIL Didier
IEN Yvetot
25 rue Carnot - BP 82
76193 YVETOT CEDEX

STRASBOURG
CAILLOU Jean-Noël
IEN-IO
Inspection Académique - BP 548
68021 COLMAR CEDEX

TOULOUSE
FEUGA Paul
Ecole Marie Curie
21 avenue Général Leclerc
82300 CAUSSADE

VERSAILLES
LEGROS Guy
IEN Courbevoie
11 rue Léon Bourgain
92400 COURBEVOIE

Vote sur le rapport d'activité :
doit être adressé à votre responsable académique avant le 25 mars 2001
(Bulletin de vote page 17)

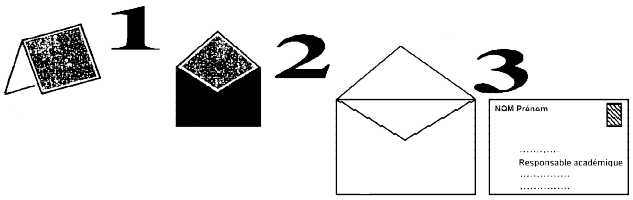

Candidatures au Bureau National

Bernard DE GUNTEN

A nouveau, je sollicite vos suffrages pour poursuivre, avec la même conviction et la même détermination, l'action engagée depuis quelques années au sein du Bureau National.

Au seuil de ce nouveau siècle, beaucoup d'injustices doivent être combattues avec force !

Certes, les mesures annoncées l'année dernière par le ministère constituent une étape significative vers une grille indiciaire identique pour l'ensemble des inspecteurs territoriaux. Justice sera faite lorsque nous obtiendrons, tous, les mêmes indices et les mêmes indemnités que nos collègues IA-IPR. Nous faisons le même travail, nous avons les mêmes responsabilités, si ce n'est parfois plus !

Plus de justice pour les collègues de la classe normale et les retraités qui n'ont rien obtenu l'année dernière. A ce sujet, toute amélioration indiciaire doit bénéficier à l'ensemble du corps et assurer un déroulement continu de carrière pour tous.

Plus de justice pour le remboursement de nos frais de déplacement. Nous ne pouvons plus supporter le renouvellement fréquent, et de plus en plus coûteux, d'un véhicule sans aucune aide financière ni endurer des coûts d'utilisation en hausse constante !

Enfin, plus de justice dans la gestion des carrières, notamment pour l'attribution des promotions qui est encore, le plus souvent, basée sur l'arbitraire et l'affectif.

L'affirmation d'un corps unique territorial d'inspection, sous l'autorité unique du recteur, avec une même grille indiciaire et les mêmes indemnités doit être notre combat quotidien.

Soyez assurés de mon assiduité aux réunions, de mon engagement total et de ma ferme détermination à défendre les intérêts de tous les inspecteurs dans le respect des valeurs républicaines qui sont les nôtres.

Bernard DE GUNTEN
IEN-ET / EG - Montpellier - Membre du BN sortant

Francine GROSBRAS

Je suis IEN depuis 1991. Après l'année de formation j'ai occupé successivement les postes d'IEN-IO à l'inspection académique de Nanterre, département des Hauts de Seine, académie de Versailles, de 1992 à 1996, puis aux services centraux de l'ONISEP à Lognes de 1996 à 1998. Je suis de nouveau depuis la rentrée scolaire 1998 dans l'académie de Versailles, nommée à l'inspection académique des Yvelines sur un poste organisé ainsi : 30% du temps à l'inspection académique et 70% chargée de missions académiques auprès du CSAIO (relations avec les entreprises, éducation à l'orientation).

Syndiquée au SI.EN depuis ma nomination comme IEN, j'ai été élue au BN en 1999.

Très attachée à la valorisation et à la défense des fonctions et du métier d'inspecteur, j'adhère aux propositions et aux revendications du SI.EN et les ai défendues en participant activement avec tous les membres du BN aux actions nationales et académiques des deux dernières années.

Je me présente de nouveau au BN car je souhaite continuer à m'investir dans toutes les actions nationales concernant la promotion de notre profession, la réflexion sur ses différentes modalités d'exercice, ainsi que dans le soutien et le suivi des personnes et du déroulement de leur carrière.

Je peux apporter dans ce mandat l'expérience de plusieurs types de fonctions d'IEN information et orientation et de tâches menées en commun avec d'autres inspecteurs, en particulier enseignement technique et premier degré. Dans l'académie de Versailles, j'ai été cette année élue à la CAPA. Dans le cadre du secteur information et orientation, je suis membre de l'ACOPF (association des conseillers d'orientation psychologues de France) et y milite depuis 1967 (début de ma carrière de COP).

Le fait d'habiter la région parisienne est aussi un atout de disponibilité pour un travail au niveau national.

Francine GROSBRAS
IEN-IO Hauts-de-Seine - Membre du BN sortant

Alain-Michel MOSSÉ

Je suis candidat au Bureau national parce que je crois pouvoir y apporter une contribution utile à la vie du syndicat et à l'aboutissement de nos revendications.

Syndiqué depuis toujours, IEN depuis 1988, j'ai animé, après la « régionale » de Bessières, la section académique de Créteil jusqu'en 1999.

Je connais les difficultés de notre histoire syndicale et les efforts incessants du Bureau national, négociant inlassablement pour l'introuvable revalorisation indiciaire et statutaire, arrachant à coup d'ultimatums des promesses de ministres sur le départ et, malgré tout, des avancées, partielles mais concrètes : passages d'échelon automatiques, accès de tous à la hors- classe, prolongement de celle-ci dans l'échelle lettre A… on est plus près que jamais du corps unique, et pourtant…

On ne mobilisera pas sans que tous se sentent concernés : les jeunes collègues, dans l'âge ou dans le métier, qui veulent pouvoir bénéficier dès le début de carrière d'une revalorisation financière significative, les retraités, qui ne veulent pas rester les éternels oubliés, et tous les actifs, enfin, happés dans la spirale incessante des tâches toujours multipliées, où seule une claire redéfinition des missions nous permettra de retrouver souffle et sens.

Les chances du moment sont à saisir, avant que les élections ne nous confrontent à de nouveaux interlocuteurs auxquels il faudra, de nouveau, tout expliquer…

Sommes-nous prêts ? Il me semble qu'il y faudra encore un effort de communication interne et de cohésion dans l'action. C'est ce à quoi je m'engage.

Alain-Michel MOSSÉ
IEN 1er degré au CNEFEI de SURESNES (Hauts-de-Seine)

Gaston GRARE

Je présente ma candidature au Bureau national pour défendre les intérêts de tous les inspecteurs et en particulier celui des IA-IPR.

Le positionnement et la situation matérielle des inspecteurs d'académie se détériorent de manière continue depuis une dizaine d'années de sorte que le métier a perdu une grande part de son attractivité. Preuve en est le faible nombre de candidats au concours. Il importe donc d'oeuvrer de manière constructive auprès des ministres actuels pour que soient prises en compte les revendications des IA-IPR.

Les changements importants intervenus dans le système éducatif depuis dix ans et ceux qui se profilent pour les dix années à venir imposent, au regard des mutations qui s'opèrent, le repositionnement des IA-IPR afin qu'ils puissent exercer convenablement les missions de service public qui leur incombent. Or ces missions, définies dans les textes de 1990 pour les IA-IPR et les IEN, mettent en perspective le corps unique auquel, pour des raisons diverses, sont hostiles bon nombre d'IA-IPR. Aussi ne peut-on faire semblant d'ignorer que la poursuite d'études de la quasi-totalité des élèves jusqu'au baccalauréat, l'harmonisation des cursus de formation des enseignants de l'école au lycée, les missions nouvelles de l'école (orientation, aide à l'insertion,...) sont autant de données nouvelles qui rendent nécessaire l'intervention d'un corps d'inspecteurs solidaires pour faire face à ces réalités.

Il faut donc continuer d'expliquer le processus en marche aux collègues, obtenir la revalorisation de ceux qui ont été oubliés puis définir, en fonction des besoins du système éducatif, le profil attendu et les critères de recrutement des inspecteurs qui constitueront le corps unique de demain.

Défendre ce corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées et identifiées apte à jouer le rôle que l'on attend de lui dans cette « révolution » en marche, agir en partenaire responsable auprès des interlocuteurs ministériels sans dénigrement systématique, pour obtenir le meilleur positionnement de tous les inspecteurs et la reconnaissance matérielle inhérente (moyens, conditions de travail et salaires supérieurs à ceux auxquels ils pouvaient prétendre dans leur situation antérieure) tels sont les objectifs très concrets que je contribuerai à défendre, si vous m'accordez vos suffrages.

Gaston GRARE
IA-IPR Sciences - Lille

Candidatures au Bureau National

Alain MARIE

Notre mobilisation du second trimestre de l'année 2000 nous a prouvé que solidarité et engagement étaient les seuls moyens pour avancer dans la concrétisation de nos légitimes revendications.

Une partie du chemin menant vers le corps unique a été parcourue, mais il reste encore beaucoup à faire.

Cette mobilisation, bien orchestrée par le Bureau national nous a permis de relever la tête en obtenant l'accès à la hors-échelle lettre A. Il faut poursuivre l'action et maintenir la pression afin d'obtenir un déroulement de carrière sans embûche pour que cet indice terminal devienne celui de la classe normale.

Aussi, si vous m'accordez vos suffrages, je m'engage devant vous à agir :

- pour la revalorisation de la classe normale et pour la suppression de la hors-classe qui continue à nous diviser et à attiser rancœurs et incompréhensions ;

- pour l'uniformisation des régimes indemnitaires des corps d'inspection pédagogique du second degré dont les collègues stagiaires seraient également bénéficiaires ;

- pour une définition claire de nos missions et pour que des conditions de travail décentes nous permettent d'exercer convenablement notre métier ;

- pour que les collègues retraités puissent bénéficier des dernières avancées indiciaires.

Je m'efforcerai également, au sein du Bureau national, d'agir pour la valorisation de l'enseignement professionnel. Nous devons montrer à nos interlocuteurs que notre connaissance du terrain et la qualité de nos expertises sont indispensables pour enrichir la réflexion sur l'avenir de l'enseignement professionnel et pour assurer la réussite des jeunes en formation.

Ma candidature au Bureau national s'inscrit dans la continuité logique de mon engagement syndical dont les fondements reposent sur l'ambition de faire évoluer notre profession et sur la volonté de renforcer le rôle de notre syndicat dans l'évolution du système éducatif.

Alain MARIE
IEN-ET / EG - Dijon

Daniel GAUCHON

J'ai la conviction qu'au cours de ces derniers mois, le Bureau National a pleinement assumé ses responsabilités et a pris les décisions adaptées à la situation. C'est pour continuer cette action, avec lucidité et détermination, que je sollicite un second mandat.

L'impatience de quelques-uns est sans doute légitime, la déception de quelques autres est compréhensible. Cela ne suffit pas à construire sur la durée une stratégie syndicale responsable.

Si l'on veut bien regarder l'évolution de la situation des inspecteurs depuis 12 ans, il faut mesurer le chemin parcouru et admettre que les avancées de l'été 2000 ne sont pas vraiment négligeables. De même que les nouvelles modalités de passage à la hors-classe, en rupture presque totale avec les pratiques précédentes. Bien qu'elles ne constituent qu'une étape, ces avancées sont le résultat des négociations conduites par le Bureau national soutenu par la mobilisation des collègues.

Malgré de nombreux obstacles, et en particulier l'hostilité active d'autres organisations syndicales, le Bureau national a su maintenir le cap vers les objectifs que nous nous sommes fixés. Certes, nous n'avons pas encore atteint tous nos objectifs, mais il n'y a eu ni marchandage ni échange : notre volonté a été constante, notamment au cours des négociations, pour tenter d'obtenir également une amélioration de la classe normale et une revalorisation des retraités.

La réflexion avec le ministère sur les missions et le statut devra, dans les mois qui viennent, apporter des réponses à ces exigences. Il est peu probable que cela se fasse sans qu'il y ait à nouveau une mobilisation forte des collègues.

Si vous partagez cette analyse et si vous m'accordez votre confiance, ce sera le sens de mon engagement dans le cadre du travail d'équipe des membres du Bureau national.

Daniel GAUCHON
IEN 1er degré PAU I - Membre du BN sortant

Jean-Claude QUEMIN

Achevant un mandat d'actif au Bureau national - secteur Ecoles - je reviens vers vous pour briguer le seul siège ouvert à la représentation des retraités.

Il n'est guère facile de succéder à Michel CRUCHET puis à Pierre LARRIEU qui avec talent, conviction et dévouement ont animé la réflexion au sein du Bureau national sur la situation des retraités. En participant aux audiences sensibles tant au ministère de la Fonction publique qu'au ministère de l'Education nationale, ils ont su développer une argumentation pertinente pour tenter de corriger l'incroyable injustice dont ont été victimes les collègues partis à la retraite avant 1990. Pour toute réponse, une fin de non-recevoir fondée sur des arguties juridiques subtilement peaufinées leur a été, nous est encore inlassablement opposée par les pouvoirs publics.

Pire encore, la logique de la hors-classe venant constituer un vrai faux grade dans le corps des IEN, outre qu'elle sanctionne les actifs qui en sont exclus, pénalise la totalité des retraités qui, ayant fait valoir leurs droits à pension dans le seul grade existant, ne pourront jamais obtenir l'amélioration indiciaire afférente.

C'est en flairant cette dérive que le SI.EN avait demandé, en juin 2000, non la pérennisation d'une hors-classe, mais bel et bien un échelon exceptionnel plus facile à intégrer à une grille indiciaire valable pour tous, actifs comme retraités.

Nous n'avons pas obtenu les résultats escomptés. Si l'on ne peut passer sous silence les difficultés et les échecs que nous rencontrons sur le dossier des retraités, l'on ne peut oublier non plus qu'il n'est pas notre privilège et qu'au sein de la Fonction publique bien d'autres syndicats que le nôtre se heurtent aux mêmes résistances que celles que nous avons à affronter.

Instruit des déconvenues passées, je m'emploierai - si vous m'accordez vos suffrages - au sein d'un Bureau national unitaire, à rechercher des contacts, à multiplier les rencontres, à faire naître des appuis, des convergences et des synergies « trans-syndicales » afin de créer un pôle de réflexion, voire d'action, pour obtenir l'intégration de la hors-classe dans la carrière normale de chacun des corps.

Jean-Claude QUEMIN
Académie de Rouen

Jean-Pierre MARTIN

Adhérent au SIEN-FEN depuis le début de mes fonctions d'I.E.N. il y a 6 ans, je suis actuellement responsable départemental dans l'Hérault. Je ne prétends pas connaître encore tous les aspects de l'action de notre syndicat, mais les enjeux de nos missions sont suffisamment clairs pour adhérer pleinement aux légitimes revendications que nous défendons :

- un corps unique d'inspection aux missions diversifiées tenant compte de la reconnaissance du travail que nous faisons au quotidien ;
- une juste revalorisation indiciaire faisant disparaître les injustices inadmissibles dont nous sommes tous victimes à un moment de notre carrière d'actif ou de retraité ;
- une réflexion de fond sur nos missions qui doivent nécessairement suivre l'évolution de notre système éducatif ;
- les moyens matériels et humains dont nous avons besoin pour accomplir au mieux notre rôle d'encadrement.

La présence et la force de notre syndicat dans les différentes instances nationales ou locales ont déjà permis de faire entendre nos propositions et d'obtenir des avancées significatives dans ces domaines. Je ne peux que m'inscrire dans cette dynamique qui se nourrit des débats démocratiques des militants de la base.

La vie syndicale est l'affaire de tous dans un esprit de solidarité et d'équité qui doit prévaloir sur les intérêts individuels et carriéristes. Ainsi, le Bureau National ne pourra être entendu que s'il peut s'appuyer sur des syndiqués unis et déterminés tant sur le fond que sur la forme.

Le prochain congrès national constitue, à ce titre, une occasion importante d'affirmer cette union et cette détermination qui, au-delà des promesses de notre Ministre, doivent rester entières et vigilantes.

Jean-Pierre MARTIN
IEN 1er degré Lunel - Responsable Départemental de l'Hérault

Candidatures au Bureau National

Marthe LEVEQUE

Siégeant au Bureau National depuis 1993, je crois pouvoir témoigner de son investissement et de sa conviction. Je crois aussi connaître ses faiblesses.

NOUS TRAVERSONS UNE CRISE…

Particulièrement en ce moment où nous traversons une crise «existentielle» : l'accès à la hors-classe, nettement amélioré dans sa dernière forme mais pas encore totalement transparent, l'accès au grade d'IA-IPR, pour un nombre important mais pas encore satisfaisant de collègues, ont engendré des injustices, des déceptions et des rancœurs qui se traduisent par des divisions au sein d'un corps qui se devrait d'être uni.

…QUI DOIT FAIRE REFLECHIR A NOTRE STRATEGIE…

Certains rendent le Bureau National responsable de cette situation. Il faut cependant être réaliste : ce que nous obtiendrons, nous l'obtiendrons non sur demande ou par négociation du seul Bureau National, mais par une action sur le terrain qui engage chacun. Si nous ne voulons pas rester dans l'attente de l'application d'engagements ministériels, il nous faut rechercher d'autres stratégies, peut-être plus agressives. Ce qui implique de nous montrer exigeants et d'affirmer notre compétence pour exiger.

Etre déterminés pour être crédibles. Etre responsables et rester unis. La diversité de notre corps en fait la richesse. Respecter les spécificités de chacun n'empêche pas d'œuvrer ensemble, dans le même sens. Ce que nous avons à soutenir, c'est l'idée d'un syndicat engagé, fort et constructif.

SI NOUS VOULONS :

- Un «corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées dans une égale dignité de fonction» ;
- la valorisation nécessaire et urgente de nos salaires et pensions de retraite, juste reconnaissance de notre rôle de garants du service public et de la qualité de l'école, à la hauteur des tâches accomplies ou attendues ;
- une formation de qualité à l'issue d'un concours républicain ;
- des conditions de travail «du 3ème millénaire» ;
- l'engagement de notre participation à une réflexion prospective sur notre métier au sein des systèmes éducatifs français et européen.

C'est pour cela que je fais à nouveau acte de candidature. Et je continuerai, avec conviction, à manifester mon engagement syndical au sein du Bureau national si vous m'accordez votre confiance et vos suffrages.

Marthe LEVEQUE
IEN 1er degré Hyères - Membre du BN sortant

Dominique QUINCHON

Cela suffit ! Depuis trop longtemps le corps des IEN est maltraité. On s'appuie sur notre sens des responsabilités pour nous culpabiliser. Estimons-nous heureux d'avoir grappillé quelques miettes lors de l'activité syndicale du printemps dernier.

Regardons autour de nous. Qui dans l'Education nationale n'a pas bénéficié d'un véritable accord ou protocole pour une réelle revalorisation (cf. les enseignants et les chefs d'établissement) ?

IEN titulaire depuis 1989, actuellement responsable académique (deux fois représentant départemental), je me porte candidat afin d'intégrer véritablement dans les décisions du BN les attentes fortes du terrain.

Elu, j'agirai pour que très rapidement des modalités d'actions syndicales claires et fermes soient retenues et soumises à tous, pour que leur éventuelle mise en œuvre soit de nature à nous faire entendre.

De plus, ma candidature a pour finalité d'occuper le poste de Secrétaire Général. Je pense que les stratégies syndicales employées précédemment ont été insuffisamment réfléchies et maintenues dans la durée : mon ambition est claire, parvenir à la signature d'un protocole d'accord avec l'Etat prenant en compte nos légitimes revendications. Bien évidemment, je prends l'engagement d'une consultation des adhérents organisée d'une autre manière sur le fond et sur la forme.

Dominique QUINCHON
IEN 1er degré Var ouest AIS

Patrick ROUMAGNAC

Ayant sollicité vos suffrages il y a quatre ans, je m'étais engagé à lutter, avec mes camarades du Bureau national, pour défendre les aspirations des inspecteurs à une meilleure reconnaissance du travail qu'ils accomplissent au sein du système éducatif. Je m'élevais, dans ma profession de foi, contre les injustices patentes que nous avons à subir :

- différence de traitement entre IEN et IA-IPR alors que le ministère lui-même reconnaît que nous exerçons des missions strictement comparables ;
- règles floues et inéquitables pour l'accès à la hors-classe ;
- gestion inacceptable des candidatures en ce qui concerne certaines affectations ;
- mépris inadmissible envers ceux de nos aînés qui voient leur pension de retraite calculée sur une base qui ne traduit en aucune manière la légitime reconnaissance qui leur serait pourtant due…

Les thèmes de mobilisation ne manquaient pas… et bon nombre d'entre eux sont malheureusement encore d'actualité, ou peuvent ressurgir un jour ou l'autre. Est-ce à dire dès lors que le combat syndical est vain et que, comme Sisyphe, nous devrons recommencer demain avec la crainte de voir à nouveau nos efforts rester improductifs ? Sûrement pas !

Bien sûr les avancées ne sont jamais aussi fortes que nous le souhaiterions, bien sûr bon nombre de camarades s'impatientent en se disant qu'ils sont une fois encore exclus des dispositifs promotionnels à l'obtention desquels ils ont participé activement… pourtant, modestement mais obstinément, nous avançons !

Le syndicalisme est une affaire de femmes et d'hommes qui croient que l'avenir reste à inventer et qui négligent les avertissements stériles, souvent d'ailleurs formulés *a posteriori*, de ceux qui préfèrent se plaindre que se battre. Le Bureau national de notre syndicat est constitué de ces femmes et de ces hommes pour qui l'avenir se conjugue au présent, et qui pensent que rien n'est impossible quand on défend les aspirations de tout un corps. Parmi eux, je me suis efforcé de défendre le principe de l'égale dignité des inspecteurs, en affirmant qu'il n'est qu'un moyen de la reconnaître de manière indiscutable : mettre les uns et les autres sur un pied d'égalité en ce qui concerne les salaires, les primes, les conditions de travail et la gestion des carrières, tout en réclamant par ailleurs que nos collègues retraités bénéficient systématiquement des acquis des actifs.

Si je vous sollicite aujourd'hui pour m'accorder un nouveau mandat, c'est que je pense que bien du chemin reste à parcourir et qu'il ne faut surtout pas baisser les bras. Un camarade d'un autre syndicat de l'UNSA-Education me le disait récemment dans ses vœux : « Rien n'est jamais acquis, rien n'est jamais perdu, définitivement ! ». Et ceci illustre bien, me semble-t-il, ce qui fait la force de notre syndicat : toujours repartir en s'efforçant d'assurer les acquis et en refusant les discours de ceux qui préfèrent pérorer sur tout ce que nous n'avons pas encore obtenu, plutôt que d'agir au quotidien pour continuer à progresser.

Merci donc à tous ceux qui ont accepté de me faire confiance et qui m'ont ainsi permis, il y a quatre ans, de devenir membre du Bureau national de notre syndicat ; merci à ceux qui accepteront de me renouveler cette confiance et m'encourageront ainsi à poursuivre le travail entrepris.

Patrick ROUMAGNAC
IEN 1er degré Clermont-Vic - Membre du BN sortant

Elections au BN :
le bulletin de vote doit être adressé directement au SI.EN-FEN 23 Rue Lalande 75014 PARIS

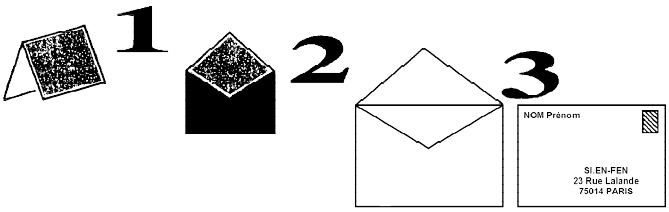

Paris, le 26 janvier 2001

Le Secrétaire général

à

Monsieur Jack **LANG**
Ministre de l'Education nationale

Monsieur le Ministre,

Lors des réunions inter-académiques au cours desquelles vous avez rencontré les Inspecteurs chargés de circonscription du 1er degré, vous avez insisté sur le rôle fondamental qu'ils ont à jouer pour la mise en oeuvre des nécessaires évolutions au sein du système éducatif.

Parallèlement, Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement professionnel a tenu aux Inspecteurs chargés de l'Enseignement technique et professionnel un discours qui répondait à la même logique.

Les résultats obtenus par notre syndicat aux récentes élections professionnelles (plus de 65% des votes exprimés et, ainsi, 4 sièges sur 5 à la CAPN) montrent clairement que le SI.EN est réellement porteur des aspirations des Inspecteurs de l'Education Nationale.

Aujourd'hui, les inspecteurs ont besoin de vous faire connaître ces aspirations et d'évoquer avec vous les attentes fortes qu'ils ont parfois du mal à faire entendre.

Nous sollicitons donc de votre part une audience qui nous permettrait de vous présenter nos analyses pour les évolutions souhaitables des missions confiées aux corps d'inspection et sur les conséquences de ces dernières en termes d'organisation du pilotage du système éducatif et de statut des personnels.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

P. ROUMAGNAC

Le SI.EN écrit au ministre

Les résultats aux élections professionnelles ont montré que les revendications du SI.EN étaient soutenues par une large majorité du corps.

Le ministre devra tenir compte de cette volonté pour traduire en termes de missions et de statut ce qu'il reconnaît comme étant l'égale dignité des corps d'inspection.

Renforcé dans sa détermination par la confiance que les IEN viennent une fois encore de lui manifester, le SI.EN sollicite une audience pour rappeler au ministre qu'il reste une étape à franchir pour réaliser les engagements qu'il avait pris dès 1993...

Carte professionnelle

La réponse du ministre : une même carte pour tous les inspecteurs !

Suite à la lettre que nous avions adressée au ministre et publiée dans le bulletin 72 de décembre 2000, nous avons reçu la réponse ci-contre.

Et une même IFTS pour tous les inspecteurs stagiaires ?

Il ne reste plus au ministre qu'à mettre en oeuvre sa **«volonté d'assurer une égale dignité entre les corps d'inspection»** en appliquant ce principe à tous les domaines où existent encore des discriminations intolérables entre IEN et IA-IPR. Notamment en harmonisant le taux de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) qui est versée aux inspecteurs en formation. C'est une attente très forte de nos collègues et nous attendons une réponse rapide sur ce sujet.

Paris, le 22 décembre 2000

DPATE - Sous-direction des personnels d'encadrement
Bureau des IA-IPR et des IEN

Le ministre de l'éducation nationale

à

Monsieur ROUMAGNAC
Secrétaire général du SI.EN-FEN

Objet : Cartes professionnelles des corps d'inspection
Réf : Votre lettre du 1er décembre 2000

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le caractère particulièrement préoccupant de la situation des inspecteurs de l'éducation nationale qui, actuellement lorsqu'ils doivent faire état de leur identité et de leur activité professionnelle, ne peuvent présenter à leurs interlocuteurs qu'une carte professionnelle académique monochrome.

Vous rappelez qu'avant le statut de 1990 cette carte professionnelle était barrée d'une bande diagonale aux couleurs de la République et que désormais en réservant ce document administratif aux seuls IA-IPR, la dignité des IEN se trouve singulièrement atteinte et dévalorisée. Vous ajoutez que cette différenciation devient d'autant plus choquante et insupportable pour des IEN qui, devenus IA-IPR par liste d'aptitude, n'ont pu être bénéficiaires de ce modèle de carte.

Votre intervention appelle de ma part les observations suivantes.

Les inconvénients que vous énumérez ne m'ont pas échappé et m'ont conduit après un examen approfondi, à constater la diversité des pratiques des rectrices et recteurs qui attribuent ou non des cartes professionnelles aux intéressés selon des formules très diverses (cartes tricolores, cartes banalisées). Aussi, plutôt que de conforter ces pratiques discriminatoires, l'ensemble des demandes de cartes professionnelles qu'elles émanent d'IA-IPR ou d'IEN ont été dans un premier temps mises en attente afin de fixer de nouvelles règles qui permettent d'harmoniser les procédures.

En conséquence, j'ai décidé d'abandonner le dispositif centralisé qui a prévalu jusqu'à maintenant et demandé aux rectrices et aux recteurs de bien vouloir prendre en charge, dès maintenant, la confection de cartes professionnelles tricolores, selon un modèle uniforme, pour les IA-IPR et les IEN de leur académie.

Je pense que cette mesure, qui par ailleurs en rapprochant l'usager de l'administration devrait faciliter les démarches des intéressés et accélérer la délivrance des cartes, est de nature à recevoir votre entière adhésion et devrait rassurer l'ensemble des IEN sur la volonté du ministre de l'éducation nationale d'assurer une égale dignité entre les corps d'inspection.

La directrice de la DPATE, Béatrice GILLE

SI.EN-FEN Rapport d'activité 1999-2001

CONTRE

SI.EN-FEN Rapport d'activité 1999-2001

ABSTENTION

SI.EN-FEN Rapport d'activité 1999-2001

POUR

Rappel : vous devez voter avant le 25 mars 2001

Congrès SI.EN-FEN - mars 2001

Elections au Bureau national

Premier degré

Daniel GAUCHON
Marthe LEVEQUE
Jean-Pierre MARTIN
Alain-Michel MOSSE
Dominique QUINCHON
Patrick ROUMAGNAC

Enseignement technique et professionnel

Bernard DE GUNTEN
Alain MARIE

Information et orientation

Francine GROSBRAS

Lycées et collèges

Gaston GRARE

Retraités

Jean-Claude QUEMIN

Conseil Supérieur de l'Education

Séance du 21 décembre 2000 - Enseignement technique

Pour la dernière séance de l'année, le Conseil Supérieur de l'Education a examiné, entre autres, quatre projets de décret concernant l'enseignement technique et professionnel : le règlement général de la mention complémentaire, celui du bac professionnel, des brevets professionnels et du brevet de technicien supérieur.

La séance a débuté par l'examen d'un projet d'arrêté concernant les livrets scolaires pour les examens des baccalauréats général et technologique. Il s'agissait de tirer les conséquences, en termes de présentation et de contenu du livret scolaire, des aménagements induits par la réforme des lycées en matière d'enseignements et de programmes des séries générales. A la demande insistante de la plupart des partenaires, une présentation est effectuée pour chaque série. Une discussion très longue s'est déroulée pour tenter de satisfaire toutes les remarques parfois contradictoires.

Le diplôme de mention complémentaire

Jusqu'à présent les mentions complémentaires se concevaient comme de simples prolongations de diplômes professionnels, principalement de CAP. Or, les évolutions intervenues ces dernières années (accroissement des mentions complémentaires, création de mentions complémentaires de niveau IV) conduisent à les considérer comme aussi autonomes que les diplômes dont elles seraient la prolongation. Il est donc nécessaire d'édicter une réglementation générale pour rendre plus lisibles les diplômes professionnels, plus précisément, affirmer le caractère national de la mention complémentaire, la situer dans la hiérarchie des niveaux, homogénéiser les conditions de délivrance et simplifier la gestion de l'examen pour les services rectoraux.

La DESCO a présenté un tableau récapitulatif de toutes les mentions complémentaires. Il existe actuellement :

- 43 mentions de niveau V, (11 ayant été créées ou rénovées depuis 1996) ;
- 15 mentions de niveau IV, la quasi-totalité étant de création récente, postérieure à 1995.

Le nombre annuel de candidats à l'ensemble des mentions complémentaires est de l'ordre de 15 000, avec des taux de réussite variables : à la session 1999, en moyenne, 75 % au niveau V (10 570 reçus) et 86 % au niveau IV (725 reçus). Le nombre de candidats reçus est, aussi, très variable selon les spécialités. A titre d'exemple, les effectifs les plus faibles et les plus forts sont :

- pour le niveau IV : 1 pour le Béton prêt à l'emploi, 3 en Marbrerie funéraire, 3 en Mécanicien en outils à découper et à emboutir, 3 en opérateur régleur systèmes de rectification, 2 piquage d'articles chaussants, etc...
- pour le niveau IV : 3 pour Technicien des équipements audiovisuels professionnels, 11 Restauration du patrimoine architectural, 212 en Télébilleterie et services voyages, 200 en Accueil-Réception.

Actuellement, on observe que 75 % des candidats aux mentions complémentaires de niveau IV viennent de la voie scolaire, alors qu'ils sont majoritairement en apprentissage pour préparer celles de niveau V.

Le texte présenté fixe le cadre juridique de la mention complémentaire. Celle-ci doit permettre une meilleure adaptation à l'emploi en ajoutant une spécialisation à une qualification de base, soit après un CAP/BEP, soit après un bac professionnel.

Une discussion fait apparaître un consensus des membres du Conseil sur la nécessité de mettre à plat le dispositif qui favorise l'inflation des formations avec des effectifs restreints.

Vote : 25 pour, 3 contre, 17 abstentions.

BTS et Bac Pro : réduction du volume horaire pour l'apprentissage

Les jeunes en contrat d'apprentissage ou en contrat d'insertion en alternance sont soumis à la durée légale du travail et à l'horaire collectif applicable dans l'entreprise, qu'ils soient en entreprise ou en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en section d'apprentissage (SA). L'article L. 981-10 du code du travail précise en effet que « la durée du travail incluant le temps passé en formation ne peut excéder la durée normale hebdomadaire du travail dans l'entreprise ni la durée quotidienne du travail… ».

La Loi sur la réduction du temps de travail (RTT) ayant modifié le temps de travail en entreprise, il s'avère nécessaire de modifier également le temps passé en formation dans le cadre de l'apprentissage. C'est la raison pour laquelle les centres de formation vont devoir désormais dispenser leur formation en respectant l'horaire hebdomadaire moyen de 35 heures.

En conséquence, la modification proposée tend à diminuer le volume horaire en abaissant de 10 % la durée minimale de formation en CFA ou SA pour la préparation de ces diplômes en alternance, soit 1350 heures au lieu de 1500 heures.

vote : 27 pour, 14 contre 2 abstentions.

Conditions délivrance BTS et Bac Pro : cumul des dispenses

Les candidats titulaires de certains titres ou diplômes ou d'une ou de plusieurs unités de ces diplômes sont dispensés de certaines unités constitutives d'un BTS ou d'un Bac pro. La réglementation prévoit également la possibilité pour un candidat de bénéficier de dispenses d'épreuves au titre de la validation des acquis professionnels (VAP).

Jusqu'à présent ces dispenses ne pouvaient porter sur la totalité des épreuves ou unités du diplôme. Ainsi, il n'était pas possible qu'un candidat puisse cumuler le bénéfice des dispenses d'épreuves et la VAP pour obtenir le diplôme : il devait obligatoirement se présenter au moins à une épreuve d'examen.

La volonté gouvernementale de permettre au plus grand nombre d'accéder à une certification est la raison de la modification proposée aux termes de laquelle un diplôme pourrait être obtenu par le biais du cumul de ces dispenses.

vote : 29 pour, 13 contre 1 abstention.

Bac Pro : modalités d'évaluation à l'examen

Le nouveau dispositif proposé prévoit :

a) pour les candidats scolaires (public/privé sous contrat), apprentis (CFA ou SA habilités), de la formation professionnelle continue (établissements publics), un minimum de trois épreuves évaluées par CCF et un maximum de six sur les sept épreuves obligatoires de l'examen. Le champ du CCF est fixé par le règlement particulier de chaque spécialité.

b) Pour les candidats de la formation professionnelle continue en établissement public habilité, une évaluation intégrale par CCF. L'unique épreuve ponctuelle disparaît donc.

Beaucoup de remarques ont été effectuées. Aucun bilan favorable à la mise en œuvre du CFF n'a été fait jusqu'à présent.

vote : 7 pour, 19 contre, 6 abstentions, 10 refus de participer.

Rappelons que le Conseil Supérieur de l'Education n'émet qu'un avis !

Marie-Paule COLLET
Bernard DE GUNTEN

Travailler autrement : privilégier les axes essentiels de la mission d'inspection

Document proposé par le SI.EN dans le cadre du groupe de travail ministériel sur les missions.

Les valeurs et finalités contenues notamment dans la loi 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, ainsi que les dispositions des lois de décentralisation (82-213 du 2 mars 1982, 83-8 et 83-663 du 7 janvier et du 22 juillet 1983, 85-97 du 25 janvier 1985) constituent un cadre de référence qui met l'accent sur la fonction d'inspection territoriale selon une approche globale et évaluative.

Cette démarche, conforme à la politique générale d'évaluation des politiques publiques (cf décret n°90-82 du 22 janvier 1990) doit avoir pour objectif de renouveler les pratiques des acteurs dans une dynamique d'adaptation permanente du système éducatif aux besoins de tous les élèves.

Placés sous l'autorité du recteur d'académie, les inspecteurs sont garants de la mise en oeuvre de la politique académique, expression de la politique nationale.

Ils sont donc porteurs des finalités, objectifs et stratégies d'action définies par le ministre de l'Education nationale et mises en oeuvre par le recteur au niveau académique. Ils exercent les missions qui sont les leurs en pleine responsabilité.

Ils assurent une mission d'impulsion, d'animation et de formation

Personnels d'encadrement, responsables de l'articulation entre les pratiques pédagogiques dans les classes et, d'une part les orientations ministérielles, d'autre part les acquis de la recherche, les inspecteurs assurent donc des missions :

- d'impulsion et d'animation auprès des personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation ;
- d'explicitation des réformes, d'accompagnement de leur mise en oeuvre ;
- de diffusion et de valorisation des innovations et des réussites ;
- d'identification et d'analyse des besoins pour l'élaboration et le suivi des plans de formation ;
- d'information auprès des partenaires et des usagers.

Ils assurent une mission d'évaluation et de contrôle

Ils sont responsables :

- de l'évaluation des personnels, dans leur travail individuel et en équipe ;
- du contrôle du respect des programmes et des modalités de sanction des études ;
- de l'observation des pratiques d'enseignement au service des élèves :
  * état des disciplines ;
  * relations entre les disciplines ;
  * contribution à l'orientation ;
  * cohérence globale de l'action éducative.

Ils concourent à l'évaluation :

- des unités et structures d'enseignement,
- du fonctionnement du système éducatif

Ils assurent une mission d'expertise et de conseil

L'expertise des corps d'inspection, fondée notamment sur l'observation des pratiques pédagogiques dans les classes et sur leur connaissance des établissements et du système éducatif, légitime :

- leur participation à la formation des personnels ;
- les missions particulières qui peuvent leur être confiées par les autorités académiques ou nationales.

Ils exercent une mission de conseil auprès :

- des responsables territoriaux de l'Education nationale ;
- des unités d'enseignement, écoles et établissements, en matière d'équipements spécifiques (aménagement et équipement des BCD, CDI, installations sportives, ateliers ...).

Ils participent au recrutement des personnels enseignants, d'orientation et d'éducation.

Ils participent à la fabrication et à l'utilisation d'outils de pilotage et d'aide à la décision.

Missions propres aux divers inspecteurs

Les missions propres aux différentes spécialités d'inspection (premier degré, second degré, information et orientation) découlent des missions générales dont elles constituent les modalités d'application à la diversité des établissements.

La revendication d'un corps unique d'inspection n'est pas seulement fondée sur l'égale dignité des inspecteurs, mais aussi sur l'unicité de la fonction d'inspection, sur le rôle spécifique qui est celui des inspecteurs au sein du système éducatif.

Le document ci-contre, qui reprend en partie les orientations contenues dans le statut de 1990, met bien en évidence ces missions communes à l'ensemble des inspecteurs.

Dans un système dont les pesanteurs sont régulièrement soulignées, la question de notre responsabilité dans la capacité d'évolution de l'institution se trouve naturellement posée.

Comment est assurée aujourdhui cette mission d'impulsion ? Comment les inspecteurs contribuent-ils à améliorer l'efficacité de l'Ecole pour qu'elle puisse apporter une forme de réussite à tous les élèves ? Comment donner à l'inspection l'image de dynamisme indispensable pour remplir cette mission ? Comment le travail d'équipe permet-il d'apporter des réponses plus efficaces que les brillantes individualités ? Comment accompagner de façon constructive l'autonomie croissante des établissements ?...

Les réponses à ces questions ... et à quelques autres doivent nous permettre d'avancer dans nos propositions pour contribuer à l'amélioration du système éducatif.

Les réunions départementales et académiques qui se tiendront avant le Congrès permettront à chaque adhérent d'apporter sa contribution à cette réflexion et donneront ainsi aux délégués les éléments indispensables pour exercer leur mandat.